

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 191

22 janvier 2014

SOMMAIRE

3M Management Consultant and Investments S.A.	9142	Ligustika Invest S.A.	9167
Amenophis S.A.	9138	LSREF3 Heart LP S.à r.l.	9150
Ateneum Investmentsgesellschaft S.A. ...	9134	NBIM LS 3 S.à r.l.	9167
Atlantis S.à r.l.	9135	Optimex S.A.	9139
Atlantis S.à r.l.	9135	Parity Property Holding S.A.	9139
Aventure Holding S.A.	9138	Patron Ridlerstrasse Holding S.à r.l.	9168
Bâloise Delta Holding S.à.r.l.	9161	Patron Riverfront S.à r.l.	9168
Barnsleys Holding S.A.	9134	Privat Car Benelux S.A.	9139
Basic Trademark S.A.	9166	ProLogis UK CCXLIV S.à r.l.	9168
Bastelkiste G.m.b.H.	9134	Protectop	9139
Belle-Vue S.à r.l.	9134	REF Lux HoldCo S.à r.l.	9161
Beosolar S.A.	9167	Sif S.A.	9141
Biotoscana Seamar Family Luxco S.à r.l.	9166	SPCP Luxembourg Holdings S.à r.l.	9143
Comca II S.C.A.	9143	St. Trinity Sàrl	9138
CP Realty II S.à.r.l.	9135	Studio Création S.A.	9138
Depama s.à r.l.	9161	Superga Trademark S.A.	9138
Eastern Domus Ventures	9161	SVMP Group S.A.	9142
Eco-Building-Concept AG	9143	Sydney Ventures S.A.	9141
Eco-Building-Concept AG	9143	Tartini S.à r.l.	9142
EMT Holdings S.à r.l.	9161	Terra Roxa S.à r.l.	9140
EOC Lux Holdings S.à r.l.	9154	Transnational Financial Investments S.A.	9139
Excelsior Ventures S.à r.l.	9153	T.R.I. S.A.	9142
Hekalux S.à r.l.	9134	WLR/TRF Shipping II S.à r.l.	9144
Immo-Wege S.A.	9168	Yidan S.C.A.	9122

Yidan S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 182.542.

—
STATUTES

In the year two thousand and thirteen, on the tenth of December,

Before Maître Joëlle BADEN, notary, residing in Luxembourg,

There appeared

1) ACRELUX S.à r.l., société à responsabilité limitée, having its registered office in L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 165.732;

2) AKSOLUX S.à r.l., société à responsabilité limitée, having its registered office in L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 165.769;

both here represented by Mr François MAYET, private employee, L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin, by virtue of two proxies under private seal given in Luxembourg, on 6th December 2013.

The said proxies, after signature ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time.

Such appearing parties, represented as stated above, have decided to form amongst themselves a société en commandite par actions in accordance with the following articles of incorporation:

Chapter I. - Form, Name, Registered office, Purpose, Duration

Art. 1. Form, name. There exists a company in the form of a partnership limited by shares ("société en commandite par actions") under the name of "YIDAN S.C.A." which will be governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and by the present articles of incorporation (the "Company").

Art. 2. Registered Office. The Company will have its registered office in Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place within this municipality by a resolution of the Manager or the Managers jointly, as the case may be.

In the event that the Manager or the Managers jointly, as the case may be, determine that extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a Luxembourg Company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the Manager or the Managers jointly, as the case may be, or by one of the bodies or persons entrusted by the Manager or the Managers jointly, as the case may be, with the daily management of the Company.

Art. 3. Purpose. The purpose of the Company is, in the Grand-Duchy of Luxembourg and abroad:

- the taking of participating interests by any means, contributions, subscriptions of shares, bonds and any social rights, in any companies of Luxembourg or foreign law, as well as the management, the control and the development of such participating interests, and in particular the management of its participating interests in the "AKSOR Group"; the Company may proceed with the transfer of these participating interests by way of sale, exchange or otherwise. By "AKSOR Group", it means AKSOR, société par actions simplifiée with a share capital of 1,011,200 euro having its registered office at ZAC L'ESPLANADE, 3 rue Louis de Broglie, F-77400 ST THIBAULT DES VIGNES, registered with the Trade and Companies Register of Meaux under the number 453698878 and all its subsidiaries and sub-subsidiaries;

- the organization of the sustainability of the control of power management within AKSOR Group;

- the organization of the opening of the AKSOR Group share capital to its key employees and authorized representatives.

The Company may borrow in any form whatsoever; it may be a party to any type of loan and can proceed with the issuance of debt securities, bonds, certificates, shares, profit shares, warrants and shares, including under one or several broadcasts programs. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or bonds, grant advances and assistance to all its subsidiaries, affiliates, any other company or third party, to any shareholder.

The Company may grant guarantees and securities to any subsidiaries of affiliates, to any other company or third party, or to any shareholder in order to guarantee its obligations or the obligations of its subsidiaries or affiliates, any other company or third party, any shareholder under the purpose of the Company. The Company may further pledge, assign, encumber all or part of its assets or create in any form whatsoever securities over all or part of its assets.

The Company may enter into, execute, deliver and perform any swaps, futures, derivatives trading, market premium (options), repurchase, securities lending and similar transactions. The Company may generally employ any techniques and

instruments relating to investments for their efficient management, including techniques and instruments designed to protect against exchange risks, interest rate and other risks.

The Company may undertake any industrial, commercial, financial, movable or real estate transactions, which are directly or indirectly, in whole or in part, to its purpose.

It may realize its purpose directly or indirectly on behalf or for third parties, alone or in association with all operations which it may deem useful in the accomplishment of its purpose or the purpose of companies in which it holds interests.

In general, the Company may take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in accomplishment of its purpose; it may also act as a director or manager, paid or not, in other Luxembourg or foreign companies.

Art. 4. Duration. The Company is incorporated for an unlimited duration.

Chapter II. - Capital, Shares

Art. 5. Share Capital. The Company has a share capital of thirty-one thousand two euro (EUR 31,002) divided into two (2) unlimited shares, with a nominal value of one euro (EUR 1) each, held by the unlimited shareholder(s) (actionnaire(s) commandité(s)) and thirty-one thousand (31,000) limited shares, with a nominal value of one euro (EUR 1) each, held by the limited shareholders (actionnaires commanditaires).

The share capital of the Company may at any time be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of incorporation.

The Company may, to the extent and under the terms permitted by law, redeem its own shares.

Art. 6. Shares. The shares are and shall remain in registered form.

The Company may also issue multiple share certificates.

Chapter III. - Management, Supervisory board

Art. 7. Management. The Company shall be managed by:

- ACRELUX S.à r.l., société à responsabilité limitée, having its registered office in L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 165.732;

- AKSOLUX S.à r.l., société à responsabilité limitée, having its registered office in L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 165.769;

in their capacity as unlimited shareholders (actionnaires commandités) of the Company (the "Managers").

The other shareholders shall neither participate in nor interfere with the management of the Company.

Art. 8. Powers of the Manager(s). The Manager or the Managers jointly, as the case may be, are vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company's purpose. All powers not expressly reserved by law or by these articles to the general meeting of shareholders or to the Supervisory Board are in the competence of the Manager or the Managers jointly, as the case may be.

The Manager or the Managers jointly, as the case may be may delegate the daily management of the Company and the representation of the Company within such daily management to one or more officers, executives, employees or other persons who may but need not be shareholders, or delegate special powers or proxies, or entrust determined permanent or temporary functions to persons or agents chosen by the Manager or the Managers jointly, as the case may be.

Art. 9. Liability of the Managers and of the shareholders. The Manager or the Managers, as the case may be, shall be jointly and severally liable with the Company for all liabilities of the Company which cannot be met out of the Company's assets.

The shareholders other than the Manager or the Managers, as the case may be, shall refrain from acting on behalf of the Company in any manner or capacity whatsoever other than exercising their rights as shareholders in general meetings and otherwise, and they shall only be liable for payment to the Company up to the nominal value of each share in the Company owned by them.

Art. 10. Representation of the Company. The Company will be bound towards third parties by the sole signature of any Manager, acting through one or more duly authorised signatories, such as designated by the Manager or the Managers, as the case may be, from time to time.

The Company will also be bound towards third parties by the single signature of the person to whom the daily management of the Company has been delegated, within such daily management, or by the joint signatures or single signature of any persons to whom such signatory power has been delegated by the Manager or the Managers jointly, as the case may be, but only within the limits of such power.

Art. 11. Dissolution - Incapacity of the Managers. In case of dissolution or legal incapacity of any one Manager or where for any other reason it is impossible for any one Manager to act, the Company will not be dissolved.

In that event the Supervisory Board as defined in article 12 of these articles shall designate one or more Managers, who need not be shareholders, until such time as the general meeting of shareholders shall convene.

Within fifteen days of their appointment, the Managers shall convene the general meeting of shareholders in the way provided for by article 19 of these articles.

The Managers' duties consist in performing urgent acts and acts of ordinary administration until such time as the general meeting of shareholders shall convene.

The Managers are responsible only for the execution of their mandate.

Art. 12. Supervisory Board. The business of the Company and its financial situation, including more in particular its books and accounts, shall be supervised by a Supervisory Board composed of not less than three members, who need not to be shareholders.

The members of the Supervisory Board will be appointed by the shareholders, who will determine their number, for a period not exceeding six years, and they will hold office until their successors are appointed. They are reeligible and they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution adopted by the shareholders.

In the event of the total number of members of the Supervisory Board falling below one half, the Manager or the Managers jointly, as the case may be, shall forthwith convene a general meeting of shareholders in order to fill such vacancies.

If one or more members of the Supervisory Board are temporarily prevented from attending meetings of the said Board, the remaining members may appoint a person chosen from within the shareholders to provisionally replace them until they are able to resume their functions.

The remuneration of the members of the Supervisory Board shall be set by the shareholders.

Art. 13. Powers of the Supervisory Board. The Supervisory Board shall be consulted by the Manager or the Managers jointly, as the case may be, on such matters as the Manager or the Managers jointly, as the case may be, may determine. It shall authorise any actions of the Manager or the Managers jointly, as the case may be, that, pursuant to the law or to these articles, exceed the powers of the Manager or the Managers jointly, as the case may be.

The Supervisory Board may appoint an independent expert, who shall be an independent auditor ("réviseur d'entreprises") and who shall assist the Supervisory Board in the fulfilment of its duties.

Art. 14. Meetings of the Supervisory Board. The Supervisory Board will choose from among its members a chairman. It will also choose a secretary, who need not be a member of the Supervisory Board, who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Supervisory Board.

The Supervisory Board will meet upon call by the chairman at the time, date and place determined in the convening notice. A meeting of the board must be convened if any two members so require.

The chairman will preside at all meetings of the Supervisory Board, but in his absence the Supervisory Board will appoint another member of the Supervisory Board as chairman pro tempore by vote of the majority present at such meeting.

Written notices of any meeting of the Supervisory Board will be given by letter, by e-mail or by telefaxed letter to all members at least 5 days in advance of the date set for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances will be set forth in the notice. The notice will indicate the place of the meeting and it will contain the agenda thereof.

The notice may be waived by the consent of each member of the Supervisory Board by letter, by e-mail or by telefaxed letter. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by resolution of the Supervisory Board.

If all the members of the Supervisory Board are present or represented at a meeting of the Supervisory Board and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting of the Supervisory Board may be held without prior notice.

Any member of the Supervisory Board may act at any meeting of the Supervisory Board by appointing by letter or by telefaxed letter another member as his proxy.

The Supervisory Board can deliberate or act validly only if a majority of its members are present. Decisions will be taken by a majority of the votes of the members present or represented at such meeting. In case of a tie, the chairman shall have a casting vote.

One or more members may participate in a meeting of the Supervisory Board by videoconference or similar means of telecommunication allowing their identification. Such means shall comply with technical characteristics guaranteeing an effective participation to the Supervisory Board whose deliberations are broadcasted continuously. Participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting. The holding of the meeting with such communication means at a distance is reputed to be held at the registered office of the Company.

In case of urgency, a written decision, signed by a majority of members, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Supervisory Board which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content. Any decision by a majority of the members that an urgency exists for purposes of this paragraph shall be conclusive and binding.

Art. 15. Minutes of meetings of the Supervisory Board. The minutes of any meeting of the Supervisory Board will be signed by the chairman of the meeting and by any member of the Supervisory Board or the secretary. The proxies will remain attached thereto.

Copies or extracts of such minutes which are produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by the chairman or by a member of the Supervisory Board and by the secretary.

Art. 16. Conflict of interests. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the Managers or any one or more of its officers or of the officers of the Company or of the members of the Supervisory Board has a personal interest in, or is a manager, director, member, officer or employee of such other company or firm. The Manager or member of the Supervisory Board or officer of the Manager or of the Company who serves as a manager, director, member, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Chapter IV. General meeting of Shareholders

Art. 17. Powers of the General Meeting of shareholders. Any regularly constituted general meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders.

Subject to the provisions of article 7 of these articles and to all the other powers reserved to the Manager or the Managers jointly, as the case may be, under these articles, it has the broadest powers to carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

It shall neither carry out nor ratify acts which involve the Company vis-à-vis third parties nor resolve to amend these articles without the Managers' consent.

Art. 18. Annual General Meeting. The annual general meeting of the shareholders will be held in the City of Luxembourg, at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the notice convening the general meeting, on the last Tuesday in the month of June at 11.00 a.m..

If such day is a public holiday, the general meeting will be held on the next following business day.

Art. 19. Other General Meetings. The Manager or the Managers jointly, as the case may be, or the Supervisory Board may convene other general meetings. Such general meetings must be convened if shareholders representing at least ten per cent (10 %) of the share capital of the Company so require.

The general meeting of shareholders, including the annual general meeting, may be held abroad if, in the judgment of the Manager or the Managers jointly, as the case may be, which is final, circumstances of force majeure so require.

Art. 20. Notice of General Meetings. One or several shareholders holding together at least ten per cent (10 %) of the subscribed share capital may request for the inscription of one or several items in the agenda of any general meeting of shareholders. Such request is sent to the registered office of the Company by recorded letter at least five days before the general meeting of shareholders.

The general meetings of shareholders are convened by a notice setting forth the date, place and time and the agenda of the general meeting.

The agenda for an extraordinary general meeting of shareholders as defined in article 25 of the present articles of incorporation shall also, where appropriate, describe any proposed changes to the articles and, if applicable, set out the text of those changes affecting the purpose or form of the Company.

The convening notice shall be sent by registered letters to registered shareholders at least eight days prior to the date set for the general meeting.

If all the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and if they state that they have been informed of the agenda of the general meeting, the general meeting may be held without prior notice.

Art. 21. Attendance - Representation. All shareholders are entitled to attend and speak at all general meetings.

Any shareholder may participate in a general meeting of shareholders by videoconference or similar means of telecommunication allowing their identification. Such means shall comply with technical characteristics guaranteeing an effective participation to the general meeting whose deliberations are broadcasted continuously. Participating in the general meeting by such means shall constitute presence in person at such general meeting.

A shareholder may also act at any general meeting of shareholders by appointing in writing or by cable or telex or by e-mail as his proxy another person who does not need to be a shareholder himself.

Any company or other legal entity being a shareholder may execute a form of proxy under the hand of a duly authorised officer, or may authorise by letter or by telefaxed letter such person as it thinks fit to act as its representative at any general meeting, subject to the production of such evidence of authority as the Manager or the Managers jointly, as the case may be, may require.

The Manager or the Managers jointly, as the case may be, may determine the form of proxy and may request that the proxies be deposited at the place indicated by the Manager or the Managers jointly, as the case may be, at least five days prior to the date set for the general meeting of shareholders.

The co-proprietors, the usufructuaries and bare-owners of shares, the creditors and debtors of pledged shares must appoint one sole person to represent them at the general meeting of shareholders.

Art. 22. Proceedings. The general meeting of shareholders shall be presided by a person, the Chairman, designated by the Manager or the Managers jointly, as the case may be.

The Chairman of the general meeting of shareholders shall appoint a secretary.

The general meeting of shareholders shall appoint one scrutineer. They together form the board of the general meeting of shareholders.

Art. 23. Adjournment. The Manager or the Managers jointly, as the case may be, may forthwith adjourn any general meeting by four weeks. The Manager or the Managers jointly, as the case may be, must adjourn it if so required by shareholders representing at least twenty per cent (20 %) of the Company's capital.

Such adjournment automatically cancels any resolution already adopted prior thereto.

The adjourned general meeting has the same agenda as the first one. Shares and proxies regularly deposited in view of the first general meeting remain validly deposited for the second one.

Art. 24. Vote. An attendance list indicating the name of the shareholders and the number of shares for which they vote is signed by each one of them or by their proxy prior to the opening of the proceedings.

The general meeting may deliberate and vote only on the items comprised in the agenda.

Each share entitles to one vote.

Voting takes place by a show of hands or by a roll call, unless the general meeting resolves by a simple majority vote to adopt another voting procedure.

At any general meeting other than an extraordinary general meeting convened for the purpose of amending the Company's articles, resolutions shall be adopted, irrespective of the number of shares represented, by a simple majority of votes cast.

Art. 25. Minutes. The minutes of the general meeting of shareholders shall be signed by the chairman of the general meeting, the secretary and the scrutineer.

Copies or extracts of these minutes to be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the Manager or the Managers jointly, as the case may be, and by any member of the Supervisory Board.

Chapter V. - Financial year, Distribution of earnings

Art. 26. Financial Year. The Company's financial year begins on the first day of January and ends on the last day of December of the same year.

Art. 27. Adoption of financial statements. At every annual general meeting of shareholders in each year the Manager or the Managers jointly, as the case may be, shall present to the general meeting the financial statements in respect of the preceding financial year for adoption and the general meeting shall consider and, if thought fit, adopt the financial statements.

Art. 28. Appropriation of Profits. The audited unconsolidated profits in respect of financial year, after deduction of general and operating expenses, charges and depreciations, shall constitute the net profits of the Company in respect of that period.

From the net profits thus determined, five per cent (5 %) shall be deducted and allocated to the legal reserve. That deduction will cease to be mandatory when the amount of the legal reserve fund reaches ten per cent (10 %) of the Company's share capital.

The general meeting shall determine the appropriation of the net profits available for distribution. That appropriation may include the distribution of dividends, the issue by the Company of fully paid shares or of subscription rights, the creation or maintenance of reserve funds and provisions.

Subject to the conditions laid down by law, the Manager or the Managers jointly, as the case may be, may pay out an advance payment on dividends. The Manager or the Managers jointly, as the case may be, shall fix the amount and the date of payment of any such advance payment. If an advance payment on dividends is paid out, the preceding paragraph shall apply.

Chapter VI. - Dissolution, Liquidation and Amendments of the articles of incorporation

Art. 29. Dissolution, Liquidation. In case of a dissolution of the Company, its liquidation shall be carried out by one or several liquidators, who need not be shareholders, appointed by the general meeting of shareholders which shall determine their powers and compensation. The net liquidation proceeds shall be distributed by the liquidator(s) to the shareholders in proportion to their shareholding in the Company.

Art. 30. Amendments to the Articles of Incorporation. The present articles of incorporation may be amended from time to time by a general meeting of shareholders under the quorum and majority requirements provided for by the law of 10 August 1915 regarding commercial companies, as amended.

Chapter VII. - Applicable law and Language

Art. 31. Applicable Law. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 regarding commercial companies, as amended.

Art. 32. Language. The present articles of incorporation are worded in English followed by a French version. In case of divergence between the English and the French text, the English version shall prevail.

Transitory dispositions.

- 1) The first fiscal year will begin on the date of formation of the Company and will end on 31st December 2014.
- 2) The first annual general meeting will be held in the year 2015.

Subscription and Payment.

The articles of incorporation having thus been established, the above-named parties declare to subscribe the shares as follows:

1) ACRELUX S.a r.l., prenamed,	
One unlimited share	1
Fifteen thousand five hundred limited shares	15,500
2) AKSOLUX S.a r.l., prenamed,	
One unlimited share	1
Fifteen thousand five hundred limited shares	15,500
TOTAL: Thirty-one thousand two shares	<u>31,002</u>

All these shares are entirely paid up by payments in cash, so that the amount of thirty-one thousand two euro (EUR 31,002) is forthwith at the free disposal of the Company, as it has been proved to the notary.

Statement.

The notary drawing up the present deed declares that the conditions set forth in Article 26 of the Law on Commercial Companies have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

Estimate of costs.

The parties have estimated the costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, at two thousand euro (EUR 2,000).

Extraordinary General meeting.

Here and now, the above-named persons, representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convoked, have proceeded to hold an extraordinary general meeting and, having stated that it was regularly constituted, they have passed the following resolutions by unanimous vote:

- 1) The number of Managers is set at two (2) and that of the Supervisory Board at three (3).
- 2) The following persons are appointed as Managers of the Company:
 - ACRELUX S.à r.l., société à responsabilité limitée, having its registered office in L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 165.732;
 - AKSOLUX S.à r.l., société à responsabilité limitée, having its registered office in L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 165.769;
- 3) The following persons are appointed as members of the Supervisory Board of the Company:
 - Mr Jacques MANGEOT, dirigeant de sociétés, born in Thionville (France) on 28th January 1960, residing in F-77600 Bussy-Saint-Georges, 13, allée des Plumassiers;
 - Mr Jalel SOUISSI, dirigeant de sociétés, born in Tunis (Tunisie) on 28th June 1958, residing in F-78370 Plaisir, Domaine de la Bataille, 17, rue Claude Debussy;
 - Mr Joseph WINANDY, administrateur de sociétés, born in Ettelbruck on 16th February 1946, residing in L-5960 Itzig, 92, rue de l'Horizon.
- 4) The mandates of the Managers and of the members of the Supervisory Board shall expire immediately after the annual general meeting of 2015.
- 5) The registered office is fixed at L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

Whereof the present notarial deed is drawn up in Luxembourg, in the office of the undersigned notary, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the proxyholder of the appearing parties, the present deed is worded in English followed by an French version; on request of the same proxyholder and in case of divergences between the English and the French texts, the English text will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, the said proxyholder signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède

L'an deux mille treize, le dix décembre,

Par-devant Maître Joëlle BADEN, notaire de résidence à Luxembourg,

Ont comparu

1) ACRELUX S.à r.l., société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 165.732;

2) AKSOLUX S.à r.l., société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 165.769;

toutes les deux ici représentées par Monsieur François MAYET, employé privé, L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin, en vertu de deux procurations sous seing privé données à Luxembourg, le 6 décembre 2013.

Lesdites procurations, après signature ne varietur par le mandataire et le notaire soussigné, resteront annexées au présente acte pour être enregistrées en même temps.

Lesquelles comparantes, représentées comme indiqués ci-avant, ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société en commandite par actions qu'elles vont constituer entre elles:

Chapitre I^{er} . - Forme, Dénomination sociale, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Forme, Dénomination sociale. Il existe une société sous la forme d'une société en commandite par actions sous le nom de "YIDAN S.C.A." qui sera régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et par les présents statuts (la «Société»).

Art. 2. Siège social. Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg.

Le siège social peut être transféré dans tout autre endroit de la municipalité par une décision du Gérant ou des Gérants agissant conjointement, selon le cas.

Au cas où le Gérant ou les Gérants conjointement, selon le cas, décident que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social de la Société ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré temporairement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise. Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par le Gérant ou les Gérants conjointement, selon le cas, ou par l'un des organes ou l'une des personnes à qui le Gérant ou les Gérants conjointement, selon le cas, ont confié la gestion journalière de la Société.

Art. 3. Objet social. La Société a pour objet, au Grand-Duché de Luxembourg et dans tous pays:

- la prise de tous intérêts et participations par tous moyens, apports, achats d'actions, d'obligations et de tous droits sociaux, dans toutes entreprises et sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle, la mise en valeur de ces participations, et plus particulièrement la gestion de ses participations dans le «Groupe AKSOR»; la Société peut également procéder au transfert de ces participations par voie de vente, échange ou autrement. Par «Groupe AKSOR», il convient d'entendre AKSOR, société par actions simplifiée au capital de 1.011.200,00 euros ayant son siège social à ZAC L'ESPLANADE, 3 rue Louis de Broglie, F-77400 ST THIBAUT DES VIGNES, inscrite au RCS de MEAUX sous le numéro 453689978, et toutes ses filiales et sous-filiales.

- l'organisation de la pérennisation du contrôle du pouvoir de direction au sein du Groupe AKSOR.

- l'organisation de l'ouverture du capital du Groupe AKSOR à ses salariés ou mandataires clés.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle peut être partie à un type de contrat de prêt et elle peut procéder à l'émission de titres de créance, d'obligations, de certificats, d'actions, de parts bénéficiaires, de warrants et d'actions, y compris sous un ou plusieurs programmes d'émissions. La Société peut prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations, accorder des avances et tous concours à ses filiales, à des sociétés affiliées, à toute autre société ou tierces personnes, à tout actionnaire.

La Société peut également consentir des garanties ou des sûretés à ses filiales, à des sociétés affiliées, à toute autre société ou tierces personnes, à tout actionnaire afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, de sociétés affiliées, de toute autre société ou tierces personnes, de tout actionnaire rentrant dans le cadre du présent objet social de la société. La Société peut en outre nantir, céder, grever de charges tout ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur tout ou partie de ses avoirs.

La Société peut passer, exécuter, délivrer ou accomplir toutes les opérations de swaps, opérations à terme (futures), opérations sur produits dérivés, marchés à prime (options), opérations de rachat, prêt de titres ainsi que toutes autres

opérations similaires. La Société peut, de manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue de leur gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de change, de taux d'intérêt et autres risques.

Elle pourra faire toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières qui se rattachent directement ou indirectement, en tout ou partie, à son objet social.

Elle peut réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en association en effectuant toutes opérations de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

D'une façon générale, la Société pourra prendre toutes mesures de contrôle ou de surveillance et effectuer toutes opérations qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet; elle pourra également détenir des mandats d'administration d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, rémunérés ou non.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Chapitre II. - Capital, Actions

Art. 5. Capital social. La Société a un capital social de trente-et-un mille deux euros (EUR 31.002) représenté par deux actions de commandité, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune, détenues par le ou les actionnaire(s) commandité(s) et trente-et-un mille (31.000) actions de commanditaire, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune, détenues par les actionnaires commanditaires.

Le capital social de la Société peut, à tout moment, être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires, adoptée de la manière requise pour la modification des présents statuts.

La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la loi, racheter ses propres actions.

Art. 6. Actions. Les actions sont et resteront sous la forme nominative.

La Société peut également émettre des certificats d'actions multiples.

Chapitre III. - Gestion, Conseil de surveillance

Art. 7. Gestion. La Société sera gérée par:

- ACRELUX S.à r.l., société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 165.732;

- AKSOLUX S.à r.l., société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 165.769;

en tant qu'actionnaires commandités de la Société (les «Gérants»). Les autres actionnaires ne participeront à ni n'interféreront dans la gestion de la Société.

Art. 8. Pouvoirs du (des) Gérant(s). Le Gérant ou les Gérants agissant conjointement, selon le cas, ont les pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles pour la réalisation de l'objet social de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas réservés expressément par la loi ou par les présents statuts à l'assemblée générale ou au Conseil de Surveillance sont de la compétence du Gérant ou des Gérants agissant conjointement, selon le cas.

Le Gérant ou les Gérants agissant conjointement, selon le cas, peuvent déléguer la gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion journalière à un ou plusieurs directeurs, fondés de pouvoirs, employés ou autres agents qui peuvent mais ne doivent pas être actionnaires de la Société, ou conférer des pouvoirs ou mandats spéciaux ou des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou représentants choisis par le Gérant ou les Gérants agissant conjointement, selon le cas.

Art. 9. Responsabilité des Gérants et des actionnaires. Le Gérant ou les Gérants selon le cas, sont responsables conjointement et solidairement avec la Société de toutes les dettes de la Société qui ne peuvent pas être couvertes par l'actif de la Société.

Les actionnaires autres que le Gérant ou les Gérants, selon le cas, doivent s'abstenir d'agir au nom de la Société de quelque manière ou en quelque qualité que ce soit sauf pour ce qui est de l'exercice de leurs droits d'actionnaires aux assemblées générales et ils ne seront responsables que de la libération de la valeur nominale de chaque action de la Société qu'ils possèdent.

Art. 10. Représentation de la Société. La Société est engagée vis-à-vis des tiers par la seule signature d'un des Gérants, agissant par l'intermédiaire d'un ou de plusieurs signataires dûment autorisés et nommés discrétionnairement par le Gérant ou les Gérants, selon le cas.

La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature unique de la personne à qui a été déléguée la gestion journalière de la Société, dans les limites de cette gestion journalière, ou par les signatures conjointes ou la signature unique de toutes personnes à qui le pouvoir de signature a été délégué par le Gérant ou les Gérants conjointement, selon le cas, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 11. Dissolution - Incapacité des Gérants. En cas de dissolution ou d'incapacité légale d'un quelconque des Gérants, ou si pour toute autre raison l'un quelconque des Gérants est empêché d'agir, la Société ne sera pas dissoute.

Dans ce cas, le Conseil de Surveillance tel que défini à l'article 12 des présents statuts nommera un ou plusieurs gérants, actionnaires ou non, qui resteront en fonctions jusqu'à la réunion de l'assemblée générale des actionnaires.

Dans un délai de quinze jours à compter de leur nomination, les Gérants devront convoquer l'assemblée générale des actionnaires dans les formes prévues à l'article 19 des présents statuts.

Les devoirs des Gérants consistent à accomplir des actes urgents et de simple administration jusqu'à ce que l'assemblée générale des actionnaires se réunira.

Les Gérants seront responsables uniquement de l'exécution de leur mandat.

Art. 12. Conseil de Surveillance. Les affaires de la Société et sa situation financière, en particulier ses documents comptables, seront contrôlés par un Conseil de Surveillance composé d'au moins trois membres, actionnaires ou non.

Les membres du Conseil de Surveillance seront élus par les actionnaires, qui détermineront leur nombre, pour une période ne dépassant pas six ans, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une résolution adoptée par les actionnaires.

Au cas où le nombre total des membres du Conseil de Surveillance est réduit de plus de moitié, le Gérant ou les Gérants conjointement, selon le cas, convoqueront immédiatement une assemblée des actionnaires afin de pourvoir au remplacement.

Si un ou plusieurs membres du Conseil de Surveillance sont temporairement empêchés d'assister aux réunions dudit Conseil, les autres membres peuvent choisir une personne parmi les actionnaires afin de les remplacer provisoirement jusqu'à ce qu'ils puissent reprendre leurs fonctions.

La rémunération des membres du Conseil de Surveillance sera déterminée par les actionnaires.

Art. 13. Pouvoir du Conseil de Surveillance. Le Conseil de Surveillance sera consulté par le Gérant ou les Gérants conjointement, selon le cas, sur les sujets qu'il détermine. Il autorisera tout acte du Gérant ou des Gérants conjointement, selon le cas, qui, en conformité avec la loi ou les présents statuts, excède les pouvoirs du Gérant ou des Gérants agissant conjointement, selon le cas.

Le Conseil de Surveillance pourra nommer un expert indépendant, qui devra être un réviseur d'entreprises et qui assistera le Conseil de Surveillance dans l'accomplissement de ses devoirs.

Art. 14. Réunions du Conseil de Surveillance. Le Conseil de Surveillance choisira parmi ses membres un président. Il choisira également un secrétaire qui n'a pas besoin d'être membre du Conseil de Surveillance et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil de Surveillance.

Le Conseil de Surveillance se réunira sur la convocation du président à l'heure, à la date et au lieu déterminé dans la convocation. Une réunion du Conseil doit être convoquée si deux membres le demandent.

Le président présidera toutes les réunions du Conseil de Surveillance, mais en son absence le Conseil de Surveillance désignera à la majorité des membres présents un autre membre du Conseil pour présider la réunion.

Des avis écrits de toute réunion du Conseil de Surveillance seront donnés par lettre, par courrier électronique ou par télécopie à tous les membres au moins 5 jours avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature de cette urgence sera mentionnée dans l'avis de convocation. La convocation indiquera le lieu de la réunion et contiendra l'ordre du jour.

Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment par lettre, par courrier électronique ou par télécopie de chaque membre du Conseil de Surveillance. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour les réunions se tenant à une date et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil de Surveillance.

Si tous les membres du Conseil de Surveillance sont présents ou représentés à la réunion du Conseil de Surveillance, et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour de la réunion, la réunion du Conseil de Surveillance peut se tenir sans convocation préalable.

Tout membre du Conseil pourra se faire représenter aux réunions du Conseil de Surveillance en désignant par lettre ou par lettre télécopiée un autre membre comme son mandataire.

Le Conseil de Surveillance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des membres est présente. Les décisions sont prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés lors de la réunion. En cas d'égalité des voix, la voix du président sera prépondérante.

Un ou plusieurs membres peuvent prendre part à une réunion du Conseil de Surveillance par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification. Ces moyens doivent satisfaire à ces caractéristiques techniques garantissant une participation effective au Conseil de Surveillance dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à la réunion par de tels moyens vaut présence personnelle à cette réunion. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se tenir au siège de la Société.

En cas d'urgence une décision écrite signée par la majorité des membres est régulière et valable comme si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil de Surveillance dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être documentée par un seul écrit ou par plusieurs écrits séparés ayant le même contenu. Toute décision prise par une majorité des membres qu'il existe une situation d'urgence sera définitive et souveraine à cet égard.

Art. 15. Procès-verbaux des réunions du Conseil de Surveillance. Les procès-verbaux de toute réunion du Conseil de Surveillance seront signés par le président de la réunion et par un autre membre du Conseil de Surveillance ou par le secrétaire. Les procurations y resteront annexées.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par un membre du Conseil de Surveillance et par le secrétaire.

Art. 16. Conflit d'intérêts. Aucun contrat ou autre opération entre la Société et d'autres sociétés ou firmes ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs de ses Gérants ou un ou plusieurs de ses fondés de pouvoirs ou des fondés de pouvoirs de la Société ou des membres du Conseil de Surveillance y auront un intérêt personnel ou en seront gérant, administrateur, membre, fondé de pouvoirs ou employé. Le Gérant ou le membre du Conseil de Surveillance ou le fondé de pouvoir du Gérant ou de la Société qui remplira en même temps des fonctions en tant que gérant, administrateur, membre, fondé de pouvoir ou employé d'une autre société ou firme avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne sera pas, pour le motif de cette appartenance à cette société ou firme, empêché de donner son avis et de voter ou d'agir quant à toutes opérations relatives à un tel contrat ou une telle opération.

Chapitre IV. - Assemblée générale des actionnaires

Art. 17. Pouvoirs de l'assemblée générale des actionnaires. Toute assemblée générale des actionnaires de la Société régulièrement constituée représente l'ensemble des actionnaires.

Sous réserve de l'article 7 des présents statuts et de tous autres pouvoirs réservés au Gérant ou aux Gérants conjointement, selon le cas, en vertu des présents statuts, elle a les pouvoirs les plus larges pour décider ou ratifier tous actes relatifs aux opérations de la Société.

Elle n'exécutera ni ne ratifiera aucun acte qui engagera la Société vis-à-vis de tiers ni ne décidera de modifier les présents statuts sans le consentement des Gérants conjointement.

Art. 18. Assemblée générale annuelle. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit dans la Ville de Luxembourg, au siège social de la Société ou à tel autre endroit indiqué dans les avis de convocations, le dernier mardi du mois de juin à 11h00.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 19. Autres assemblées générales. Le Gérant ou les Gérants conjointement, selon le cas, ou le Conseil de Surveillance peuvent convoquer d'autres assemblées générales. De telles assemblées doivent être convoquées si les actionnaires représentant au moins dix pour cent (10 %) du capital social de la Société le demandent.

Les assemblées générales, y compris l'assemblée générale annuelle, peuvent se tenir à l'étranger chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure qui seront appréciées souverainement par le Gérant ou les Gérants conjointement, selon le cas.

Art. 20. Convocation des assemblées générales. Un ou plusieurs actionnaires disposant ensemble de dix pour cent (10 %) au moins du capital souscrit peuvent demander l'inscription d'un ou plusieurs nouveaux points à l'ordre du jour de toute assemblée des actionnaires. Cette demande est adressée au siège social de la Société par lettre recommandée cinq jours au moins avant la tenue de l'assemblée des actionnaires.

Les assemblées des actionnaires sont convoquées par une convocation indiquant la date, le lieu et l'heure de la réunion ainsi que l'ordre du jour.

L'ordre du jour d'une assemblée générale extraordinaire, tel que défini à l'article 25 des présents statuts, devra également, si nécessaire, décrire toutes les modifications proposées aux statuts et, le cas échéant, contenir le texte des modifications affectant l'objet social ou la forme de la Société.

La convocation sera envoyée par lettre recommandée aux actionnaires en nom au moins huit jours avant la date de l'assemblée.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à une assemblée et s'ils déclarent qu'ils ont été informés de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci pourra être tenue sans convocation préalable.

Art. 21. Présence - Représentation. Tous les actionnaires ont le droit de participer et de prendre la parole aux assemblées générales.

Tout actionnaire peut participer à une réunion de l'assemblée générale par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à l'assemblée, dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Tout actionnaire peut prendre part aux assemblées en désignant par lettre, par lettre télécopiée ou par courrier électronique un mandataire, actionnaire ou non.

Toute société ou autre personne juridique qui est actionnaire peut donner procuration sous la signature d'une personne dûment habilitée ou peut autoriser par lettre ou par lettre télécopiée toute personne qu'elle estime apte à agir

comme son représentant à une assemblée générale, à condition de fournir toute preuve quant à ces pouvoirs de représentation que le Gérant ou les Gérants conjointement, selon le cas, pourraient exiger.

Le Gérant ou les Gérants conjointement, selon le cas, peuvent arrêter la forme des procurations et ils peuvent exiger que les procurations soient déposées au lieu indiqué par lui ou par eux conjointement selon le cas, au moins cinq jours avant la date fixée pour l'assemblée.

Les copropriétaires, les usufruitiers et les nu-propriétaires d'actions, les créiteurs et les débiteurs d'actions mises en gage doivent désigner une seule personne pour les représenter à l'assemblée générale des actionnaires.

Art. 22. Procédure. L'assemblée générale sera présidée par une personne, le Président, nommée par le Gérant ou les Gérants conjointement, selon le cas.

Le Président de l'assemblée générale nommera un secrétaire.

L'assemblée générale élira un scrutateur.

Ensemble ils forment le bureau de l'assemblée générale des actionnaires.

Art. 23. Prorogation. Le Gérant ou les Gérants conjointement, selon le cas, peuvent proroger séance tenante toute assemblée générale à quatre semaines. Le Gérant ou les Gérants conjointement, selon le cas, doivent le faire sur la demande d'actionnaires représentant au moins vingt pour cent (20 %) du capital social.

Cette prorogation annule automatiquement toute décision déjà prise.

L'assemblée générale prorogée a le même ordre du jour que la première assemblée. Les actions et les procurations déposées régulièrement en vue de la première assemblée restent valablement déposées pour la deuxième assemblée.

Art. 24. Vote. Une liste de présence indiquant les noms des actionnaires et le nombre d'actions pour lequel ils prennent part au vote est signée par chaque actionnaire ou par leurs mandataires avant l'ouverture de l'assemblée.

L'assemblée générale peut délibérer et voter uniquement sur les points figurant à l'ordre du jour.

Chaque action donne droit à une voix.

Le vote se fait à mains levées ou par un appel nominal, sauf si l'assemblée générale décide par un vote à la majorité simple d'adopter une autre procédure de vote.

Lors de toute assemblée générale des actionnaires autre qu'une assemblée générale extraordinaire convoquée en vue de la modification des statuts de la Société, les décisions seront prises sans considération du nombre d'actions représentées à la majorité simple.

Art. 25. Procès-verbaux. Les procès-verbaux de l'assemblée générale des actionnaires sont signés par le président de l'assemblée, par le secrétaire et par le scrutateur.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux à produire en justice ou ailleurs sont signés par le Gérant ou les Gérants conjointement, selon le cas, et par l'un quelconque des membres du Conseil de Surveillance.

Chapitre V. - Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 26. Année sociale. L'année sociale de la Société commence le premier jour du mois de janvier et se termine le dernier jour du mois de décembre de la même année.

Art. 27. Adoption des comptes annuels. Lors de toute assemblée générale annuelle, le Gérant ou les Gérants conjointement, selon le cas, présenteront à l'assemblée les comptes annuels portant sur l'année sociale précédente en vue de leur adoption et l'assemblée générale discutera et approuvera, si elle le juge approprié, les comptes.

Art. 28. Affectation des bénéfices. Les bénéfices non consolidés révisés relatifs à une année sociale, diminués des frais généraux et d'exploitation, des charges et des amortissements constitueront les bénéfices nets de la Société pour cette période.

Sur les bénéfices nets ainsi déterminés il sera prélevé cinq pour cent (5 %) pour la formation d'une réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire, lorsque la réserve légale atteindra dix pour cent (10 %) du capital social.

L'assemblée générale décide de l'affectation des bénéfices annuels nets distribuables. Cette affectation peut comprendre la distribution de dividendes, l'émission par la Société d'actions entièrement libérées ou de droits de souscription, la constitution ou le maintien d'un fonds de réserve et la constitution de provisions.

Dans les conditions fixées par la loi le Gérant ou les Gérants conjointement, selon le cas, peuvent procéder à un versement d'acomptes sur dividendes. Le Gérant ou les Gérants conjointement, selon le cas, déterminent le montant et la date de paiement de ces acomptes. Si un tel acompte est versé le paragraphe précédent s'applique.

Chapitre VI. - Dissolution, Liquidation et Modification des statuts

Art. 29. Dissolution, Liquidation. En cas de dissolution de la Société, la liquidation s'opérera par un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires, nommé(s) par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera les pouvoirs et rémunérations de chaque liquidateur. Le produit net de la liquidation sera distribué par le(s) liquidateur(s) aux actionnaires, proportionnellement à leur participation dans le capital social de la Société.

Art. 30. Modification des statuts. Les présents statuts peuvent être modifiés le moment venu par une assemblée générale des actionnaires avec les exigences de quorum et de majorité conformément à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Chapitre VII. - Loi applicable

Art. 31. Loi applicable. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts seront déterminées conformément à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Art. 32. Langue. Les présents statuts sont rédigés en anglais suivi d'une version française. En cas de divergence entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

Dispositions transitoires.

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2014.
- 2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2015.

Souscription et Libération.

Les statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, les comparants préqualifiés déclarent souscrire les actions comme suit:

1) ACRELUX S.à r.l., prénommée,	
Une action de commandité	1
Quinze mille cinq cents actions de commanditaire	15.500
2) AKSOLUX S.à r.l., prénommée,	
Une action de commandité	1
Quinze mille cinq cents actions de commanditaire	15.500
TOTAL: Trente-et-un mille actions	<u>31.002</u>

Toutes les actions sont entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de trente-et-un mille deux euros (EUR 31.002) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné.

Déclaration.

Le notaire-rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais.

Les parties comparantes évaluent le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution, à la somme de deux mille euros (EUR 2.000).

Assemblée générale extraordinaire.

Et à l'instant les comparantes, préqualifiées, représentant l'intégralité du capital social, se sont constituées en assemblée générale extraordinaire à laquelle elles se reconnaissent dûment convoquées, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, elles ont pris, à l'unanimité les résolutions suivantes:

- 1) Le nombre des gérants est fixé à deux (2) et celui des membres du Conseil de Surveillance à trois (3).
- 2) Sont appelés aux fonctions de gérants:
 - ACRELUX S.à r.l., société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 165.732;
 - AKSOLUX S.à r.l., société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 165.769.
- 3) Sont appelés aux fonctions de membres du Conseil de Surveillance:
 - Monsieur Jacques MANGEOT, dirigeant de sociétés, né à Thionville (France), le 28 janvier 1960, demeurant à F-77600 Bussy-Saint-Georges, 13, allée des Plumassiers;
 - Monsieur Jalel SOUISSI, dirigeant de sociétés, né à Tunis (Tunisie), le 28 juin 1958, demeurant à F-78370 Plaisir, Domaine de la Bataille, 17, rue Claude Debussy;
 - Monsieur Joseph WINANDY, administrateur de sociétés, né à Ettelbruck, le 16 février 1946, demeurant à L-5960 Itzig, 92, rue de l'Horizon.
- 4) Les mandats des gérants et membres du Conseil de Surveillance prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2015.
- 5) Le siège social est fixé à L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise constate que sur demande du mandataire des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; sur demande du même mandataire, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: F. MAYET et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 10 décembre 2013. LAC / 2013 / 56338. Reçu soixante quinze euros € 75,-

Le Receveur (signé): THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 12 décembre 2013.

Référence de publication: 2013176353/663.

(130214097) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2013.

Hekalux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 155.504.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013176794/9.

(130216209) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2013.

Barnsleys Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 98.094.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013181279/10.

(130221505) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2013.

Bastelkiste G.m.b.H., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1463 Luxembourg, 17, rue du Fort Elisabeth.

R.C.S. Luxembourg B 25.500.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013181281/10.

(130221553) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2013.

Belle-Vue S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3676 Kayl, 175, rue de Schiffflange.

R.C.S. Luxembourg B 47.532.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2013181284/10.

(130221776) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2013.

Ateneum Investmentsgesellschaft S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 48, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 165.317.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 23 décembre 2013.

Référence de publication: 2013181256/10.

(130221134) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2013.

Atlantis S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 204, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 56.207.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Atlantis S.à r.l.

Référence de publication: 2013181259/10.

(130221892) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2013.

Atlantis S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 204, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 56.207.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Atlantis S.à r.l.

Référence de publication: 2013181260/10.

(130221893) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2013.

CP Realty II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 109.864.

In the year two thousand and thirteen, on the sixth of December.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

CP Holdings S.à r.l., a "société à responsabilité à limitée", with registered office in L-2310 Luxembourg, 6, Avenue Pasteur, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg under the number B 180.963, here represented by Mr. Erwin VANDE CRUYS, private employee, residing professionally at L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo, by virtue of a proxy given in Luxembourg on 4 December 2013;

Which proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder and the undersigned notary shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing party, represented as stated above, is the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of "CP Realty II S.à r.l." a "société à responsabilité limitée", with registered office in L-2310 Luxembourg, 6, Avenue Pasteur, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg under the number B 109.864 (the "Company") incorporated by deed of Maître Jean Seckler, notary residing in Junglinster, on June 30th, 2005 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1377 dated December 13th, 2005. The articles of association have been amended for the last time pursuant to a deed of Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg, dated December 20th, 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 443 dated March 23rd, 2007.

All the five hundred (500) shares of the Company with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, representing the entire subscribed capital of the Company amounting to twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) are duly present or represented at the Meeting, which is thus regularly constituted and can validly deliberate on all the items of the agenda. The Shareholders present or represented declare that they have had due notice of, and have been duly informed of the agenda prior to the Meeting.

The agenda of the meeting is the following:

- 1) Decision to liquidate the Company;
- 2) Full and entire discharge to the managers of the Company;
- 3) Appointment of a liquidator and definition of his responsibilities;

- 4) Appointment of the auditor;
5) Miscellaneous.

After deliberation, the following resolutions were taken unanimously:

First resolution

The Shareholders decide to dissolve the Company and to voluntarily put the Company into liquidation (liquidation volontaire).

Second resolution

The Shareholders resolve to acknowledge, approve, ratify and adopt as the actions of the Company the actions taken by the Managers of the Company for the period beginning at the date of the incorporation of the Company and ending at the date hereof, to waive any claim which the Company may have against the Managers of the Company arising as a result of their management of the Company, and to grant them discharge for the accomplishment of their mandate until the date hereof.

Third resolution

The Meeting appoints as liquidator the société à responsabilité limitée "SWL S.à r.l." with registered office at L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, registered with the R.C.S. Luxembourg under number B 85.782 (the "Liquidator").

The Liquidator shall have the broadest powers as set out in articles 144 and following of the co-ordinated law on commercial companies of August 10th, 1915 (the "Law"). The Liquidator can also accomplish all deeds foreseen in article 145 of the Law without the prior authorisation of the shareholders' meeting in the cases where it is required.

The Liquidator will be empowered to distribute the assets in specie and will be empowered to make an interim dividend to the Shareholders, which interim dividend may be affected by way of endorsement of any promissory note(s) in the possession of the Company to the Shareholders.

The Liquidator is dispensed from keeping an inventory and can refer to the accounts of the Company.

The Liquidator can, under its own responsibility, and for special and defined operations delegate to one or several proxies parts of its powers which will be defined and for the duration fixed by itself.

The Meeting further resolves to empower and authorize the Liquidator to make, in its sole discretion, advance payments of the liquidation proceeds (boni de liquidation) to the Shareholders of the Company, in accordance with article 148 of the Law.

Fourth resolution

The Meeting appoints as auditor to the liquidation the société à responsabilité limitée "INTERAUDIT", with registered office at L-2529Howald, 37, rue des Scillas and registered with the Luxembourg Trade and Companies' Registry under number B 29.501.

Nothing else being on the agenda, the meeting was closed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states that upon request of the above appearing persons, this deed is worded in

English followed by a French translation and that in case of any divergence between the English and the French text, the English text shall be prevailing.

WHEREOF, this notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day appearing at the beginning of this document.

The document having been read and translated to the mandatory, he signed together with us the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mil treize, le quatre décembre.

Par-devant Nous Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

CP Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée avec siège social à L-2310 Luxembourg, 6, Avenue Pasteur, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 180.963, ici représentée par Erwin VANDE CRUYS, employé privé, demeurant professionnellement à L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg le 4 décembre 2013;

Laquelle procuration après signature «ne varietur» par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, déclare être l'associé unique de la société à responsabilité limitée «CP Realty II S.à r.l.», avec siège social à L-2310 Luxembourg, 6, Avenue Pasteur, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 109.864 (la «Société»), constituée suivant acte reçu par le notaire Jean Seckler, notaire

de résidence à Junglinster en date du 30 juin 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1377 du 13 décembre 2005. Les statuts de la société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte de Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 20 décembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 443 du 23 mars 2007.

Toutes les cinq cent (500) parts sociales ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, représentant la totalité du capital souscrit de la Société d'un montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) sont présentes ou représentées à l'assemblée qui est par conséquent valablement constituée et peut délibérer sur les points portés à l'ordre du jour. Les associés présents ou représentés déclarent avoir été dûment convoqués à l'Assemblée et informés de l'ordre du jour.

Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour ordre du jour:

- 1) Décisions sur la mise en liquidation de la Société;
- 2) Entière décharge aux Gérants de la Société;
- 3) Nomination d'un liquidateur et définition de ses responsabilités;
- 4) Nomination du commissaire aux comptes;
- 5) Divers.

Suite à cet ordre du jour, les résolutions suivantes ont été prises à l'unanimité des associés:

Première résolution

Les associés décident la dissolution de la Société et de mettre volontairement la Société en liquidation (liquidation volontaire).

Deuxième résolution

Les associés décident de reconnaître, approuver, ratifier et adopter comme actes de la Société les actes passés par les Gérants de la Société, pour la période débutant à la constitution de la Société et jusqu'à la date du présent acte, de renoncer à toute action que la Société pourrait intenter à l'égard des Gérants de la Société en conséquence de l'exécution de leur mandat, et de leur accorder décharge pour l'accomplissement de leur mandat jusqu'à la date du présent acte.

Troisième résolution

L'Assemblée désigne comme liquidateur la société à responsabilité limitée «SWL S. à r.l.», ayant son siège social au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, inscrite au R.C.S. Luxembourg sous le numéro B 85.782 (le «Liquidateur»).

Le Liquidateur a les pouvoirs les plus étendus, prévus par les articles 144 et suivants de la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915 telle que modifiée (la «Loi»). Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 de la Loi sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Le Liquidateur a le droit de distribuer les actifs en espèces et également de verser aux actionnaires dans l'intérêt de la société des avances sur le produit de la liquidation, lesquelles distributions d'avances pourront être réalisées par l'endossement de billets à ordre détenus par la Société au profit de son actionnaire.

Le Liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixe.

L'Assemblée décide en outre d'autoriser le Liquidateur, à sa seule discrétion à verser des acomptes sur le boni de liquidation, aux associés de la Société conformément à l'article 148 de la Loi.

Quatrième résolution

L'Assemblée désigne comme commissaire vérificateur la société à responsabilité limitée «INTERAUDIT», avec siège social à L-2529 Howald, 37, rue des Scillas et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 29.501.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, constate que sur demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la demande de la même partie comparante en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, le comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: E. Vande Cruys et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 11 décembre 2013. LAC/2013/56663. Reçu douze euros (EUR 12,-).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 décembre 2013.

Référence de publication: 2013176608/143.

(130215875) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2013.

Aventure Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 124.124.

Les comptes annuels, les comptes de Profits et Pertes ainsi que les Annexes de l'exercice clôturant au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

L'Organe de Gestion

Référence de publication: 2013181261/11.

(130222009) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2013.

Amenophis S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 92.464.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Boulevard Joseph II

L-1840 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2013181231/13.

(130221414) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2013.

St. Trinity Sàrl, Société à responsabilité limitée soparfi.

Capital social: EUR 500.000,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 174.210.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013181090/9.

(130220360) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2013.

Studio Création S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8436 Steinfort, 8, rue de Kleinbettingen.

R.C.S. Luxembourg B 55.491.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour STUDIO CREATION S.A.

Référence de publication: 2013181093/10.

(130220887) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2013.

Superga Trademark S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 129.125.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme
SUPERGA TRADEMARK S.A.

Référence de publication: 2013181096/11.

(130220951) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2013.

ProtecTop, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9753 Heinerscheid, 95, Hauptstrooss.
R.C.S. Luxembourg B 158.369.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013181810/10.

(130221200) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2013.

Optimex S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 28, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 64.881.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG
Boulevard Joseph II
L-1840 Luxembourg
Signature

Référence de publication: 2013181786/13.

(130220119) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2013.

Parity Property Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.
R.C.S. Luxembourg B 156.772.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 23 décembre 2013.

Référence de publication: 2013181797/10.

(130221770) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2013.

Privat Car Benelux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5853 Fentange, 22, rue de Kockelscheuer.
R.C.S. Luxembourg B 156.432.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Fait à Luxembourg, le 23 décembre 2013.

Référence de publication: 2013181806/10.

(130221028) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2013.

Transnational Financial Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2680 Luxembourg, 10, rue de Vianden.
R.C.S. Luxembourg B 34.227.

EXTRAIT

Par décision de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la Société tenue extraordinairement le 19 décembre 2013:

1. L'Assemblée accepte la démission en date 17 décembre 2013 de Monsieur Joël Bouillon de son poste de Commissaire aux comptes de la Société;

2. L'Assemblée décide de nommer la société International Corporate Services (Luxembourg) S.à r.l., établie et ayant son siège social à L-1470 Luxembourg, 50, route d'Esch, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B.107.093, au poste de Commissaire aux comptes de la Société avec effet au du 18 décembre 2013 et pour une durée de 1 an.

Pour extrait conforme

Administrateur

Référence de publication: 2013179297/18.

(130218305) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2013.

Terra Roxa S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4995 Schouweiler, 12, rue du Neuf Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 48.445.

L'an deux mille treize, le deux décembre.

Par-devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage.

ONT COMPARU:

1.- Monsieur Joseph BAUSCH, indépendant, né à Pétange le 11 mars 1963, demeurant à L-3562 Dudelange, 41, rue Schiller,

détenteur de huit cent quatre-vingt-dix (890) parts sociales.

2.- Monsieur Georges LELLINGER, relieur, né à Luxembourg le 1^{er} avril 1965, demeurant à D-54295 Trèves, Caspar Olevian Strasse, 103,

détenteur de dix (10) parts sociales.

Lesquels comparants, agissant en leur qualité de seuls associés de la société à responsabilité limitée "TERRA ROXA S. à r.l." (numéro d'identité 1994 24 06 978), avec siège social à L-4917 Bascharage, rue de la Continentale, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 48.445, constituée suivant acte reçu par le notaire Francis KESSELER, de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 5 août 1994, publié au Mémorial C, numéro 484 du 25 novembre 1994 et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le prédit notaire Francis KESSELER, en date du 9 mars 2000, publié par extrait au Mémorial C, numéro 461 du 30 juin 2000,

ont requis le notaire d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés décident de transférer le siège de la société à L-4995 Schouweiler, 12, Avenue du Neuf Septembre et en conséquence de modifier l'article 3 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 3.** Le siège social est établi à Schouweiler."

Deuxième résolution

Les associés décident de convertir le capital social de neuf cent mille francs luxembourgeois (LUF 900.000,-) en vingt-deux mille trois cent dix euros quarante-deux cents (€ 22.310,42), au taux de conversion de quarante virgule trois mille trois cent quatre-vingt-dix-neuf francs luxembourgeois (LUF 40,3399) pour un euro (€ 1,-).

Troisième résolution

Les associés décident de supprimer la valeur nominale des neuf cents (900) parts sociales existantes.

Quatrième résolution

Afin de tenir compte des deux résolutions qui précèdent, les associés décident de modifier l'article 4 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 4.** Le capital social est fixé à vingt-deux mille trois cent dix euros quarante-deux cents (€ 22.310,42), représenté par neuf cents (900) parts sociales sans désignation de valeur nominale."

Cinquième résolution

Les associés constatent que:

a) l'adresse de l'associé, respectivement gérant unique Monsieur Joseph BAUSCH est désormais fixée à L-3562 Dudelange, 41, rue Schiller;

b) l'adresse de l'associé Monsieur Georges LELLINGER est désormais fixée à D-54295 Trèves, Caspar Olevian Strasse, 103.

Sixième résolution

Les associés décident que la société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature du gérant unique Monsieur Joseph BAUSCH, préqualifié.

Les comparants déclarent, en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être les bénéficiaires réels de la société faisant l'objet des présentes et agir pour leur propre compte et certifient que la société ne se livre pas et ne s'est pas livrée pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-1 du Code Pénal (financement du terrorisme).

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à environ mille euros (€ 1.000,-).

DONT ACTE, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: BAUSCH, LELLINGER, A. WEBER.

Enregistré à Capellen, le 11 décembre 2013. Relation: CAP/2013/4668. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): NEU.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés.

Bascharage, le 16 décembre 2013.

Alex WEBER.

Référence de publication: 2013177496/64.

(130216010) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2013.

Sif S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 18, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 33.903.

Extrait de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la société SIF SA qui s'est tenue à Luxembourg le 22 novembre 2013

(Omissis)

Quatrième résolution:

Le mandat du commissaire aux comptes arrivant à échéance à ce jour, l'assemblée générale décide de renouveler le mandat de la société ALTER AUDIT Sàrl -Cabinet de Révision agréée, ayant son siège social au 2 place de Strasbourg, L-2560 Luxembourg, jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui approuvera les comptes annuels pour l'exercice se terminant au 31.12.13.

Luxembourg, le 19 décembre 2013.

Pour copie conforme

Pour le conseil d'administration

Référence de publication: 2013179232/17.

(130217851) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2013.

Sydney Ventures S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12D, Impasse Drosbach.

R.C.S. Luxembourg B 108.262.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Il résulte d'une assemblée générale extraordinaire du 5 décembre 2013 que celle-ci a:

- approuvé le rapport du liquidateur, les comptes de liquidation en date du 5 décembre 2013 et renoncé à la nomination d'un commissaire à la liquidation. Puis elle a donné décharge aux administrateurs et au liquidateur pour l'exécution de leurs mandats respectifs. Pour finir, elle a entériné la clôture de la liquidation.

- que les livres comptables et documents sociaux seront conservés durant 5 ans au siège de la société, au 12D Impasse Drosbach, L-1882 Luxembourg.

- que le boni de liquidation a été totalement distribué et aucune somme n'a été consignée sur le compte tiers du liquidateur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le liquidateur

Référence de publication: 2013179261/19.

(130218274) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2013.

Tartini S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 260.000,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 122.848.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la société en date du 19 décembre 2013

La clôture de la liquidation volontaire de la Société a été décidée par résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 19 décembre 2013.

La Société a donc cessé d'exister à partir de ce jour.

Les livres et documents sociaux de la Société seront conservés pendant le délai légal de 5 ans chez Generali Real Estate Luxembourg S.à r.l. au 5, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 décembre 2013.

Référence de publication: 2013181108/17.

(130220706) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2013.

SVMP Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 274, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 167.450.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour SVMP Group S.A.

Référence de publication: 2013181098/10.

(130220728) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2013.

3M Management Consultant and Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 10, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 116.674.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société 3M MANAGEMENT CONSULTANT AND INVESTMENTS S.A (en liquidation) tenue à Luxembourg en date du 16 décembre 2013 que les actionnaires, à l'unanimité des voix, ont pris les résolutions suivantes;

1) La liquidation de la société a été clôturée.

2) Les livres et documents sociaux sont déposés et conservés pendant cinq ans à l'ancien siège de la société, et les sommes et valeurs éventuelles revenant aux créanciers et aux actionnaires qui ne se seraient pas présentés à la clôture de la liquidation sont déposés au même siège social au profit de qui il appartiendra.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013181157/17.

(130220823) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2013.

T.R.I. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 50.584.

—
Lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 12 décembre 2013, les décisions suivantes sont prises à l'unanimité:

- Le siège social est transféré de L-2520 Luxembourg, 21-25, Allée Scheffer vers L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

- Les mandats des administrateurs, de l'administrateur-délégué et du commissaire aux comptes sont renouvelés pour une nouvelle période et ne prendront fin qu'à l'issue de l'assemblée générale de 2019:

- * Monsieur Tomislav Tascijevic, administrateur et administrateur-délégué,
- * Monsieur Thierry Hellers, administrateur,
- * Travel Ring International S.A., administrateur, ayant son siège social à L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg,
- * G.T. Experts Comptables Sàrl, commissaire aux comptes.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 décembre 2013.

G.T. Experts Comptables Sàrl

Luxembourg

Référence de publication: 2013181100/20.

(130220552) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2013.

SPCP Luxembourg Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 158.055.

La Société a été migrée au Luxembourg suivant acte reçu par Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 16 décembre 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 510 du 18 mars 2011.

Les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SPCP Luxembourg Holdings S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2013181088/14.

(130220664) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2013.

Eco-Building-Concept AG, Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 49, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 67.213.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2013180760/10.

(130220547) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2013.

Eco-Building-Concept AG, Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 49, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 67.213.

Le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2013180759/10.

(130220546) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2013.

Comca II S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 129.431.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 décembre 2013.

Pour copie conforme

Pour la société

Maître Carlo WERSANDT

Notaire

Référence de publication: 2013180718/14.

(130220897) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2013.

WLR/TRF Shipping II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 37A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 181.939.

—
STATUTES

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-two november

Before Maître Blanche MOUTRIER, notary residing in Esch/Alzette.

THERE APPEARED:

WLR/TRF Shipping Ltd., an exempted limited liability company organized under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at c/o Appleby Trust (Cayman) Ltd., Clifton House, 75 Fort Street, PO Box 1350, Grand Cayman KY1 - 1108, Cayman Islands, registered in the Registrar of Exempted Companies in the Cayman Islands under the number HL-282683,

here represented by:

Maître Sophie ARVIEUX, lawyer, residing professionally in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, after having been signed 'ne varietur' by the proxy holder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

Art. 1. Form. There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the "Company"), and in particular the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the "Law"), as well as by the articles of association (hereafter the "Articles").

Art. 2. Corporate object. The object of the Company is the acquisition, sale and/or holding of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company, enterprise or interest. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt in registered form only and subject to the transfer restrictions of article 1690 of the Luxembourg Code Civil and/or equity securities. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries or affiliated companies of the group to which the Company belongs. It may also give guarantees and grant security interests in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Company may further mortgage, pledge, transfer, encumber or otherwise hypothecate all or some of its assets. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated financial sector activities without having obtained the requisite authorization.

The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

The Company may invest in, acquire, sell and/or hold directly or indirectly real estate or movable property in Luxembourg and/or abroad.

The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations, which directly or indirectly favour or relate to its object.

Art. 3. Duration. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. Name. The Company will have the name "WLR/TRF Shipping II S.à r.l.".

Art. 5. Registered office. The registered office is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its members deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. Capital. The Company's corporate capital is fixed at USD 27,000.- (twenty-seven thousand United States Dollars), represented by 27,000 (twenty-seven thousand) shares of USD 1.- (one United States Dollar) each, all subscribed and fully paid-up.

The Company may redeem its own shares.

However, if the redemption price is in excess of the nominal value of the shares to be redeemed, the redemption may only be decided to the extent that sufficient distributable reserves are available as regards the excess purchase price. The shareholders' decision to redeem its own shares shall be taken by a pro-vote of the shareholders representing 3/4 of the corporate capital, in an extraordinary general meeting and will entail a reduction of the corporate capital by cancellation of all the redeemed shares.

Art. 7. Modification of the capital. Without prejudice to the provisions of article 6, the capital may be changed at any time by a decision of the sole shareholder or by decision of the shareholders' meeting, in accordance with article 13 of these Articles.

Art. 8. Payments. Each share entitles to a fraction of the corporate assets of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 9. Multiple beneficiaries. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 10. Transfer of shares. In case of a sole shareholder, the Company's shares held by the sole shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of articles 189 and 190 of the Law.

Art. 11. Management of the company. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers composed of manager(s) of category A and manager(s) of category B. The manager(s) need not to be shareholders. The manager(s) may be revoked ad nutum.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 11 shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers formed by a manager (managers) of category A and a manager (managers) of category B.

The Company shall be bound towards third parties in all matters by the sole signature of its sole manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two members of the board of managers, of which one being obligatorily a manager of category B.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers, may sub-delegate his/their powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers, will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

Any and all managers may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by other similar means of communication allowing all the managers taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at the managers' meetings, whereby signatures may be executed on separate counterparts each of which is an original but all of which together will constitute one and the same instrument.

Art. 12. Managers liability. The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Art. 13. Shareholders' meeting, Shareholders' resolutions, Amendment to the articles. The sole shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the corporate capital.

However, resolutions to alter the Articles of the Company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarters of the Company's corporate capital, subject to the provisions of the Law.

Art. 14. Financial year. The Company's year starts on the 1st January and ends on the 31st December, with the exception of the first year, which shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the 31st December 2014.

Art. 15. Annual accounts. Each year, with reference to the end of the Company's year, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 16. Distribution of profits, Legal reserves. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s).

Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

1. Interim accounts are established by the manager or the board of managers,
2. These accounts show a profit including profits carried forward or transferred to an extraordinary reserve,
3. The decision to pay interim dividends is taken by the sole shareholder or, as the case may be, by an extraordinary general meeting of the shareholders.
4. The payment is made once the Company has obtained the assurance that the rights of the creditors of the Company are not threatened.

Art. 17. Liquidation. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole shareholder or of one of the shareholders.

At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Art. 18. Applicable law. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Subscription - Payment

The 27,000 (twenty-seven thousand) shares have been subscribed by WLR/TRF Shipping Ltd., prenamed.

The appearing party, represented as stated here above, declares to have fully paid the shares by contribution in cash, so that the amount of USD 27,000.- (twenty-seven thousand United States Dollars) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Resolutions of the sole shareholder

- 1) The Company will be administered by the following managers:
 - Michael GIBBONS, born in New York (USA) on 20 March 1971, with professional address at 1166 Avenue of the Americas, 25th Floor, New York, NY 10036 (United States of America), category A manager;
 - Ole ENGBRETSSEN, born in Fridrikstag (Norway) on 17 April 1970, with professional address at Grev Wedels Plass 9, Oslo, 0151, Norway, category A manager;
 - Marion GENIAUX, born in Bordeaux (France) on 24 January 1984, with professional address at 37A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, category B manager; and
 - Fabrice COSTE, born in Liège (Belgium) on 1 April 1973, with professional address at 37A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, category B manager.
- 2) The address of the Company is fixed in 37A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary herewith declares having verified the existence of the conditions enumerated in article 183 of the Law and expressly states that they have been fulfilled.

Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately EUR Thousand hundred.- (1,100.- Euro).

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing party, duly represented, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing party and in case of divergences between the English and French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Esch/Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder, acting as here above stated, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le vingt-deux novembre

Par devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch/Alzette.

A COMPARU:

WLR/TRF Shipping Ltd., société de droit des Iles Cayman, établie et ayant son siège social à c/o Appleby Trust (Cayman) Ltd., Clifton House, 75 Fort Street, PO Box 1350, Grand Cayman KY1 - 1108, Iles Cayman, immatriculée auprès du Registrar of Exempted Companies des Iles Cayman sous le numéro HL-282683,

ici représentée par:

Maître Sophie ARVIEUX, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration délivrée sous seing privé.

La procuration, après avoir été signée "ne varietui" par le mandataire et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

Laquelle comparante, représentée ainsi qu'il a été dit, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Forme. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après la "Société"), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la "Loi"), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après les "Statuts").

Art. 2. Objet social. La Société a pour objet l'acquisition, la vente et/ou la détention de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et en général toutes valeurs ou tous instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société, entreprise ou intérêt. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle pourra procéder, par voie de placement privé, à l'émission de parts et d'obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances, enregistrées uniquement et sujettes aux restrictions de transfert de l'article 1690 du Code Civil luxembourgeois. La Société pourra prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations, à ses filiales, ou sociétés affiliées du groupe dont la Société fait partie. Elle pourra également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société pourra en outre gager, nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur tout ou partie de ses avoirs. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

La Société peut d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à ses investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à protéger la Société contre le risque crédit, le risque de change, de fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

La Société peut investir dans, acquérir, vendre et/ou détenir directement ou indirectement des biens immobiliers au Luxembourg ou à l'étranger.

La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles ainsi que toutes transactions relatives à l'immobilier ou à la propriété mobilière, qui directement ou indirectement favorisent, ou se rapportent à, la réalisation de son objet social.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Nom. La Société aura la dénomination: "WLR/TRF Shipping II S.à r.l."

Art. 5. Siège social. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Capital social. Le capital social est fixé à USD 27.000,- (vingt-sept mille dollars américains) représenté par 27.000,- (vingt-sept mille) parts sociales d'une valeur nominale de USD 1,- (un dollar américain) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

La société peut racheter ses propres parts sociales.

Toutefois, si le prix de rachat est supérieur à la valeur nominale des parts sociales à racheter, le rachat ne peut être décidé que dans la mesure où des réserves distribuables sont disponibles en ce qui concerne le surplus du prix d'achat. La décision des associés de racheter les parts sociales sera prise par un vote favorable des associés représentant trois quarts (3/4) du capital social, réunis en assemblée générale extraordinaire et impliquera une réduction du capital social par annulation des parts sociales rachetées.

Art. 7. Modification du capital. Sans préjudice des prescriptions de l'article 6, le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 13 des présents Statuts.

Art. 8. Paiements. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 9. Bénéficiaires multiples. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 10. Cession de parts. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 et 190 de la Loi.

Art. 11. Gestion de la société. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance composé de gérant(s) de catégorie A et de gérant(s) de catégorie B. Le(s) gérants ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) aura(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article 11 aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance composé d'un (des) gérant(s) de catégorie A et d'un (des) gérant(s) de catégorie B.

La Société sera engagée envers les tiers dans tous ses actes par la seule signature du gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux membres du conseil de gérance, dont l'un étant obligatoirement un gérant de catégorie B.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il en est) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance seront adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

Chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil par conférence call par téléphone ou vidéo ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que tous les gérants participant au conseil puissent se comprendre mutuellement. Dans ce cas, le ou les gérants concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance, les signatures pouvant être apposées sur différents exemplaires, chaque exemplaire étant un original mais tous les exemplaires ensemble constituant le même document.

Art. 12. Responsabilité des gérants. Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 13. Assemblées générales, Décision des associés, Modifications des statuts. L'associé unique exerce tous pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quelque soit le nombre de part qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Art. 14. Année sociale. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre, à l'exception de la première année qui débutera à la date de constitution et se terminera le 31 décembre 2014.

Art. 15. Comptes annuels. Chaque année, à la fin de l'année sociale, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 16. Distribution de bénéfices, Réserve légale. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés.

Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués à tout moment, sous réserve du respect des conditions suivantes:

1. Des comptes intérimaires doivent être établis par le gérant ou par le conseil de gérance,
2. Ces comptes intérimaires, les bénéfices reportés ou affectés à une réserve extraordinaire y inclus, font apparaître un bénéfice,
3. L'associé unique ou l'assemblée générale extraordinaire des associés est seul(e) compétent(e) pour décider de la distribution d'acomptes sur dividendes.
4. Le paiement n'est effectué par la Société qu'après avoir obtenu l'assurance que les droits des créanciers ne sont pas menacés.

Art. 17. Liquidation. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Art. 18. Loi applicable. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Souscription - Libération

Les 27.000,- (vingt-sept mille) parts sociales ont été souscrites par WLR/TRF Shipping Ltd., prénommée.

La comparante, représentée ainsi qu'il a été dit, a déclaré que toutes les parts sociales ont été entièrement libérées par versement en espèces, de sorte que la somme de USD 27.000,- (vingt-sept mille dollars américains) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

Résolutions de l'associé unique

- 1) La Société sera administrée par les gérants suivants:
 - Michael GIBBONS, né à New York (États-Unis d'Amérique) le 20 mars 1971, demeurant professionnellement au 1166 Avenue of the Americas, 25th Floor, New York, NY 10036 (États-Unis d'Amérique), gérant de catégorie A;
 - Ole ENGBRETSSEN, né à Fredrikstad (Norvège) le 17 avril 1970, demeurant professionnellement au Grev Wedels Plass 9, Oslo, 0151, Norvège, gérant de catégorie A;
 - Marion GENIAUX, née à Bordeaux (France) le 24 janvier 1984, demeurant au 37A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, gérante de catégorie B; et
 - Fabrice COSTE, né à Liège (Belgique) le 1 avril 1973, résidant professionnellement au 37A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, gérant de catégorie B.
- 2) L'adresse de la Société est fixée à 37A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire instrumentant déclare par la présente avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 183 de la Loi et déclare expressément qu'elles ont été remplies.

Dépenses

Les dépenses, frais, rémunérations ou charges de toute forme incombant à la Société suite à cet acte sont estimées approximativement à EUR Mille cent (1.100 euros)

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle l'anglais, déclare par la présente que, sur requête de la partie comparante susnommée, dûment représentée, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. A la requête

de la même personne comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, agissant ainsi qu'il a été dit, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: ARVIEUX, MOUTRIER

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 25/11/2013. Relation: EAC/2013/15306. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 26/11/2013.

Référence de publication: 2013165828/327.

(130202759) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2013.

LSREF3 Heart LP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 177.500,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 175.477.

In the year two thousand and thirteen, on the nineteenth day of November,

Before Us Maître Martine Schaeffer, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED:

Lone Star Capital Investments S.à r.l, a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, with a share capital of EUR 32,490,875.- (thirty-two million four hundred ninety thousand eight hundred seventy-five euro) and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg) under number B 91796 (the Shareholder),

hereby represented by Mrs Josiane Meissener, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given in Luxembourg on 18 November 2013,

which proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

The Shareholder, represented as stated above, in the capacity in which it acts, has requested the undersigned notary to act that it represents the entire share capital of LSREF3 Heart LP S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, with a share capital of EUR 12,500.-, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg) under number B 175477 and incorporated under the initial name of LSF7 Lux Investments VIII S.à r.l. pursuant to a deed of the undersigned notary dated 21 February 2013, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations dated 20 April 2013 number 949, which articles of incorporation have been amended for the last time on 7 November 2013 by a deed of the undersigned notary, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the Company).

The Shareholder acknowledges that the present extraordinary general meeting of the Company is regularly constituted and that it may validly deliberate on the following agenda:

Agenda

1) Increase of the share capital of the Company by an amount of EUR 165,000.- (one hundred sixty-five thousand euro) in order to raise it from its current amount of EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred euro) to an amount of EUR 177,500.- (one hundred seventy-seven thousand five hundred euro) by the issuance of 1,320 (one thousand three hundred twenty) new ordinary shares, having a nominal value of EUR 125.- (one hundred twenty five euro) each, in consideration of a contribution in cash by the Shareholder of an aggregate amount of EUR 165,000.- (one hundred sixty-five thousand euro);

2) Amendment of the first paragraph of article 6 of the Company's articles of association to reflect the share capital increase proposed above;

3) Amendment of the share register of the Company in order to reflect the changes proposed above with power and authority to any manager of the Company and/or any employee of the Shareholder, to proceed, under his/her sole signature, on behalf of the Company (i) to the registration of the newly issued shares in the share register of the Company and (ii) to the performance of any formalities in connection therewith.

This having been declared, the Shareholder, represented as stated above, has taken the following resolutions:

First resolution

The Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of EUR 165,000.- (one hundred sixty-five thousand euro),

so as to raise it from its current amount of EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred euro) to an amount of EUR 177,500.- (one hundred seventy-seven thousand five hundred euro),

by the issuance of 1,320 (one thousand three hundred twenty) new ordinary shares, having a nominal value of EUR 125.- (one hundred twenty five euro) each, in consideration of a contribution in cash by the Shareholder of an aggregate amount of EUR 165,000.- (one hundred sixty-five thousand euro).

Subscription - Payment

Thereupon appeared the Shareholder, represented as stated above, by virtue of the above mentioned proxy.

The Shareholder declared to subscribe for 1,320 (one thousand three hundred twenty) new ordinary shares with a nominal value of one hundred twenty-five euro (EUR 125.-) per share and to make payment in full for such new shares by a contribution in cash of EUR 165,000.- (one hundred sixty-five thousand euro).

All the 1,320 (one thousand three hundred twenty) new ordinary shares issued are therefore fully subscribed and paid up in cash by the Shareholder so that the amount of EUR 165,000.- (one hundred sixty-five thousand euro) is at the free disposal of the Company as it has been proved to the undersigned notary who expressly bears witness to it.

As a consequence of the above-resolved share capital increase, the Shareholder now holds 1,420 (one thousand four hundred twenty) ordinary shares of the Company.

Second resolution

As a consequence of the first resolution, the Shareholder resolves to amend the first paragraph of article 6 of the Company's articles of association, which English version shall be henceforth reworded as follows:

« **Art. 6. Subscribed Capital.** The Company's subscribed share capital is fixed at EUR 177,500.- (one hundred seventy-seven thousand five hundred euro), represented by 1,420 (one thousand four hundred twenty) ordinary shares, having a nominal value of EUR 125.- (one hundred twenty-five euro) each."

Third resolution

The Shareholder resolves to amend the share register of the Company in order to reflect the changes resolved above and hereby empower and authorise any manager of the Company and/or employee of the Shareholder, to proceed, under his/her sole signature, on behalf of the Company (i) to the registration of the newly issued 1,320 (one thousand three hundred twenty) shares in the share register of the Company and (ii) to any formalities in connection therewith.

Nothing else being on the agenda, the meeting is closed.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg on the day indicated above.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing party the present deed is worded in English, followed by a French translation. At the request of the appearing party and in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

The document having been read and translated to the proxyholder of the appearing party, said person appearing signed with Us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le dix-neuf novembre,

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg

A COMPARU:

Lone Star Capital Investments S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant sous le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 7, rue Robert Stumper, L-2557 Luxembourg, ayant un capital social de EUR 32.490.875,- (trente-deux millions quatre cent quatre-vingt-dix mille huit cent soixante-quinze euros) et immatriculée auprès du registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 91796 (l'Associé),

ici représentée par Mme Josiane Meissener, ayant son adresse professionnelle au Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 18 novembre 2013,

Ladite procuration, après signature ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

L'Associé, représenté comme indiqué ci-avant, a requis le notaire instrumentaire de prendre acte de ce qu'il représente la totalité du capital social de LSREF3 Heart LP S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 7, rue Robert Stumper, L-2557 Luxembourg, ayant un capital social de EUR 12.500,- immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 175477, constituée sous le nom initial de LSF7 Lux Investments VIII S.à r.l. selon un acte du notaire instrumentaire, daté du 21 février 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 20 avril 2013 numéro 949, lesquels statuts ont été modifiés pour la

dernière fois en date du 7 novembre 2013 par un acte du notaire instrumentaire, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (la Société).

L'Associé déclare que la présente assemblée générale extraordinaire de la Société est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1. Augmentation du capital social de la Société par un montant de EUR 165.000,- (cent soixante-cinq mille euros) afin de le porter de son montant actuel de EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros) à un montant de EUR 177.500,- (cent soixante dix-sept mille cinq cents euros) par voie d'émission de 1.320 (mille trois cent vingt) nouvelles parts sociales ordinaires, ayant une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) chacune, en contrepartie d'un apport en numéraire de l'Associé d'un montant total de EUR 165.000,- (cent soixante-cinq mille euros);

2. Modification du premier paragraphe de l'article 6 des statuts de la Société afin de refléter l'augmentation de capital proposée ci-dessus; et

3. Modification du registre de parts sociales de la Société de façon à refléter les changements proposés ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société et/ou employé de l'Associé, afin d'effectuer, par sa seule signature, pour le compte de la Société, (i) l'inscription des parts sociales ordinaires nouvellement émises dans le registre de parts sociales de la Société et (ii) la réalisation de toute formalité en relation avec ce point.

Ceci ayant été déclaré, l'Associé représenté comme indiqué ci-avant, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé décide d'augmenter le capital social de la Société par un montant de EUR 165.000,- (cent soixante-cinq mille euros),

afin de le porter de son montant actuel de EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros) à un montant de EUR 177.500,- (cent soixante dix-sept mille cinq cents euros),

par voie d'émission de 1.320 (mille trois cent vingt) nouvelles parts sociales ordinaires, ayant une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) chacune, en contrepartie d'un apport en numéraire de l'Associé d'un montant total de EUR 165.000,- (cent soixante-cinq mille euros).

Souscription - Paiement

A comparu l'Associé, représenté comme indiqué ci avant, en vertu de la procuration ci-dessus mentionnée.

L'Associé a déclaré souscrire 1.320 (mille trois cent vingt) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) par part sociale et libérer intégralement ces parts sociales souscrites par un apport en numéraire de EUR 165.000,- (cent soixante-cinq mille euros).

L'ensemble des 1.320 (mille trois cent vingt) nouvelles parts sociales ordinaires émises sont donc intégralement souscrites et libérées en numéraire par l'Associé, de sorte que la somme de EUR 165.000,- (cent soixante-cinq mille euros) est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Suite à l'augmentation de capital décidée ci-dessus, l'Associé détient maintenant 1.420 (mille quatre cent vingt) parts sociales ordinaires de la Société.

Deuxième résolution

Suite à la première résolution, l'Associé décide de modifier le premier paragraphe de l'article 6 des statuts de la Société, dont la version française aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 6. Capital Social Souscrit.** Le capital social de la Société est fixé à la somme de EUR 177.500,- (cent soixante-dix-sept mille cinq cents euros), représenté par 1.420 (mille quatre cent vingt) parts sociales ordinaires, ayant une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) chacune.»

Troisième résolution

L'Associé décide de modifier le registre de parts sociales de la Société afin de refléter les changements effectués ci-dessus et mandate et autorise par la présente tout gérant de la Société et/ou employé de l'Associé, afin d'effectuer, par sa seule signature, pour le compte de la Société, (i) l'inscription de l'émission des 1.320 (mille trois cent vingt) parts sociales ordinaires dans le registre de parts sociales de la Société ainsi que (ii) la réalisation de toute formalité en relation avec ce point.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, l'assemblée est clôturée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que la partie comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française. A la requête de la partie comparante, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: J. Meissener et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 20 novembre 2013. LAC/2013/52669. Reçu soixante-quinze euros EUR 75,-

Le Releveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 novembre 2013.

Référence de publication: 2013165583/159.

(130201921) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2013.

Excelsior Ventures S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 12.500,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 163.462.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille treize, le neuf décembre.

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné,

A COMPARU:

Monsieur Jean-Michel PETIT, né le 10 juillet 1962 à Tunis, Tunisie, demeurant au 503, Carrington House, Hertford Street, Londres W1J 7RE, Royaume-Uni (le mandant),

ici représenté par Madame Alexia UHL, juriste, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, dûment autorisée à représenter l'Associé Unique en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 4 décembre 2013 (la mandataire).

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par la mandataire du comparant et le notaire instrumentant, annexée au présent acte pour être enregistrée avec elles.

Lequel comparant, représenté comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I.- Que Excelsior Ventures S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et organisée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B163462 (la Société), a été constituée le 04 août 2011 suivant un acte reçu par le notaire instrumentant, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations, numéro 2687, page 128960, le 04 novembre 2011.

II.- Que le capital social de la Société s'élève actuellement à GBP 12.500,- (douze mille cinq cents livres sterling), représentés par 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales de GBP 1,- (un livre sterling) chacune, chacune intégralement libérée.

III. Que le mandant, représenté comme dit ci-avant, est devenu successivement propriétaire de toutes les parts sociales de la Société (l'Associé Unique);

IV. Que l'Associé Unique déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société;

V. Que l'Associé Unique prononce explicitement la dissolution de la Société et sa mise en liquidation, avec effet en date de ce jour;

VI. Que l'Associé Unique se désigne comme liquidateur de la Société, et agissant en cette qualité, il aura pleins pouvoirs d'établir, de signer, d'exécuter et de délivrer tous actes et documents, de faire toute déclaration et de faire tout ce qui est nécessaire ou utile pour mettre en exécution les dispositions du présent acte;

VII. Que l'Associé Unique, dans sa qualité de liquidateur, requiert le notaire d'acter qu'il déclare que tout le passif de la Société est réglé ou provisionné et que le passif en relation avec la clôture de la liquidation est dûment couvert; en outre il déclare que par rapport à d'éventuels passifs de la Société actuellement inconnus, et donc non payés, il assume l'obligation irrévocable de payer ce passif éventuel et qu'en conséquence de ce qui précède tout le passif de la Société est réglé;

VIII. Que l'Associé Unique déclare qu'il reprend tout l'actif de la Société et qu'il s'engagera à régler tout le passif de la Société indiqué au point VII);

IX. Que l'Associé Unique déclare formellement renoncer à la nomination d'un commissaire à la liquidation;

X. Que l'Associé Unique déclare que la liquidation de la Société est clôturée et que tous les registres de la Société relatifs à l'émission de parts sociales ou de tous autres valeurs seront annulés;

XI. Que décharge pleine et entière est donnée aux gérants pour l'exécution de leur mandat;

XII. Que les livres et documents de la Société seront conservés pendant cinq ans au moins à Luxembourg à l'ancien siège social de la Société.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, la mandataire prémentionnée a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: A. UHL, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 10 décembre 2013. LAC/2013/56326. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée;

Luxembourg, le 13 décembre 2013.

Référence de publication: 2013175612/58.

(130215546) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2013.

EOC Lux Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 182.536.

—
STATUTES

In the year two thousand and thirteen, on the second of December.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

EOC Master Fund LP, a limited Partnership organized and existing under the laws of the State of Delaware, with registered office at Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, 19801 Wilmington, Delaware, United States of America, registered with the Delaware's Secretary of State, Division of Corporations under number 5436191, duly represented by Cécile Gadisseur, private employee, by virtue of a proxy, given in Hopkins on 26th November 2013.

Such appearing party, acting in its hereabove stated capacity, has drawn up the following articles of incorporation of a société à responsabilité limitée which it declares organized as follows:

A. Purpose - Duration - Name - Registered office

Art. 1. There is hereby established among the current owner of the shares created hereafter and all those who may become shareholders in the future, a société à responsabilité limitée (hereinafter the "Company") which shall be governed by the law of August 10th, 1915 regarding commercial companies, as amended, as well as by the present articles of incorporation.

Art. 2. The purpose of the Company shall be the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment in such companies (including loans and claims), the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and loans to or claims against persons not belonging to the public in the sense of Article 28-4 of the Law April 5th, 1993 on the financial sector and the administration, control and development of its portfolio.

An additional purpose of the Company consists in the entering into of any purchase, tender or offer documentation, whether binding or not, including any preliminary agreement or undertaking (such as, without limitation, any letter of intent, memorandum of understanding or unilateral or bilateral agreement to buy or sell), in relation to the acquisition of real estate properties either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad, provided however that such documentation shall permit the assignment by the Company of its rights thereunder to at least one of the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may further guarantee, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may carry out any commercial, industrial or financial activities which it may deem useful in accomplishment of its purpose.

Art. 3. The Company is incorporated for an unlimited period of time.

Art. 4. The Company is incorporated under the name of EOC Lux Holdings S.à r.l.

Art. 5. The registered office of the Company is established in the municipality of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by the general meeting of its shareholders or by means of a resolution of its sole shareholder, as the case may be. A transfer of the registered office within the same municipality may be decided by a resolution of the sole manager or, as the case may be, the board of managers. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad.

B. Share capital - Shares

Art. 6. The Company's share capital is set at twenty thousand US Dollars (USD 20,000), represented by twenty thousand (20,000) shares, having a par value of one US Dollar (USD 1) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

Art. 7. The share capital may be changed at any time by approval of a majority of shareholders representing three-quarters of the share capital at least or by the sole shareholder, as the case may be.

Art. 8. The Company will recognize only one holder per share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

Art. 9. The Company's shares are freely transferable among shareholders. They may only be transferred, inter vivos, to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the other shareholders in a general meeting, at a majority of three-quarters of the share capital.

In the event of death, the shares of the deceased shareholder may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the other shareholders in a general meeting, at a majority of three-quarters of the share capital. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

Art. 10. The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the shareholders will not cause the dissolution of the Company.

Art. 11. Neither creditors, nor assigns, nor heirs may for any reason affix seals on assets or documents of the Company.

C. Management

Art. 12. The Company shall be managed by at least one (1) A manager and one (1) B manager, who do not need to be shareholders.

In dealings with third parties, the managers have the most extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorize all acts and operations consistent with the Company's purpose.

The managers are appointed by the shareholders or by the sole shareholder, as the case may be, who fix(es) the term of their office. The managers may be dismissed freely at any time by the shareholders or the sole shareholder, as the case may be, without there having to exist any legitimate reason ("cause légitime").

The board of managers shall deliberate or act validly only if at least a majority of the managers, among whom at least one (1) A manager, is present or represented and all decisions are validly taken at the majority of the managers present or represented, among whom at least one (1) A manager.

The Company will be bound in all circumstances by the sole signature of any manager.

Art. 13. In case of several managers, the Company is managed by a board of managers which may choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

The board of managers shall meet upon call by any one manager at the place indicated in the notice of meeting. The chairman shall preside at all meetings of the board of managers or, in the absence of a chairman, the board of managers may appoint another manager as chairman by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers at least twenty-four hours in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A special convocation will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile another manager as his proxy. A manager may represent more than one of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

Art. 14. The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two managers. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman or by two managers or by any person duly appointed to that effect by the board of managers.

Art. 15. The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the Company.

Art. 16. The manager(s) do not assume, by reason of its/their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are authorised agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

The Company shall indemnify any manager or officer, and his heirs, executors and administrators, against expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a manager or officer of the Company or, at its request, of any other corporation of which the Company is a shareholder or creditor and from which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence (*faute grave*) or wilful misconduct (*faute intentionnelle*); in the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he may be entitled.

Art. 17. The manager or the board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the manager or the board of managers showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last fiscal year, increased by carry-forward profits and distributable reserves, but decreased by carry-forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these articles of incorporation.

D. Collective decisions of the shareholders - Decisions of the sole shareholder

Art. 18. Each shareholder may participate in the collective decisions irrespective of the numbers of shares which he owns. Each shareholder is entitled to as many votes as he holds or represents shares.

Art. 19. Collective decisions are only validly taken in so far they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

The amendment of the articles of incorporation requires the approval of a majority of shareholders representing three-quarters of the share capital at least.

Art. 20. The sole shareholder, as the case may be, exercises the powers granted to the general meeting of shareholders under the provisions of section XII of the law of August 10th, 1915 concerning commercial companies, as amended.

E. Financial year - Annual accounts - Distribution of profits

Art. 21. The Company's financial year commences on the first of January of each year and ends on the thirty-first of December of the same year.

Art. 22. Each year on the thirty-first of December, the accounts are closed and the manager(s) prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 23. Five per cent (5%) of the net profit is set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital. The balance may be freely used by the shareholder(s). Interim dividends may be distributed in compliance with the terms and conditions provided for by law.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 24. In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, which do not need to be shareholders, and which are appointed by the general meeting of shareholders or by the sole shareholder, as the case may be, which will determine their powers and fees. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realization of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the shareholders proportionally to the shares of the Company held by them or to the sole shareholder, as the case may be.

Art. 25. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of August 10th, 1915 on commercial companies and amendments thereto.

Subscription and payment

All of the twenty thousand (20,000) shares have been subscribed by EOC Master Fund LP as aforementioned, for a total price of twenty thousand US Dollars (USD 20,000), entirely allocated to the share capital.

All the shares have been entirely paid-in by a contribution in cash, so that the amount of twenty thousand US Dollars (USD 20,000) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Transitional dispositions

The first financial year shall begin on the date of the incorporation of the Company and shall terminate on December 31st, 2014.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges, in any form whatsoever, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it as a result of its incorporation, are estimated at approximately one thousand two hundred euro (EUR 1,200).

The amount of twenty thousand US Dollars (USD 20,000) is equivalent to the amount of fourteen thousand seven hundred and two Euro (EUR 14,702.00).

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named person, representing the entire subscribed capital and exercising the powers of the meeting, passed the following resolutions:

1. The registered office of the Company shall be 11-13, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.
2. The following persons are appointed managers of the Company for an indefinite period of time:

- Mr Mirko Fischer, Director, born on May 6th, 1975 in Gelsenkirchen, Germany, residing professionally at 11-13, Boulevard de la Foire, L-1528, Luxembourg, A manager;

- Mrs Cécile Gadisseur, private employee, born on June 27th, 1972 in Huy, Belgium, residing professionally at 11-13, Boulevard de la Foire, L-1528, Luxembourg, A manager;

- Mr David Fry, Risk Manager, CarVal INVESTORS, LLC, born on July 31st, 1970 in Fareham, Hampshire, United Kingdom, residing professionally at 9320 Excelsior Boulevard, Hopkins, MN 55343, United States of America, B manager;

- Mr John Brice, President, CarVal Investors, LLC, born on May 1st, 1962 in London, United Kingdom, residing professionally at 9320 Excelsior Boulevard, Hopkins, MN 55343, United States of America, B manager;

- Mr Peter Vorbirch, Senior Partner, CarVal Investors, LLC, born on June 2nd, 1966 in Iowa, United States of America, residing professionally at 9320 Excelsior Boulevard, Hopkins, MN 55343, United States of America, B manager.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on the request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French translation; on the request of the same appearing person and, in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg on the day stated at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing known to the notary by his name, first name, civil status and residence, this person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le deux décembre.

Par-devant Nous Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

EOC Master Fund LP un limited partnership organisé et régi par les lois du Delaware, et ayant son siège social c/o Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, New Castle, Wilmington, Delaware, DE 19801, United States, enregistrée auprès du Delaware Secretary of State - Division of Corporations sous le numéro 5436191, dûment représenté par Cécile Gadisseur, employée privée, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Hopkins, le 26 novembre 2013.

Laquelle comparante, ayant la capacité comme dit ci-avant, a dressé les statuts suivants d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituée comme suit:

A. Objet - Durée - Dénomination - Siège

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes entre le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir par la suite, une société à responsabilité limitée (ci-après la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telles que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements dans de telles sociétés (y compris des prêts et des créances), l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, l'échange ou de toute autre manière de tout type de valeurs mobilières et de prêts ou créances à l'encontre de personnes n'appartenant pas au public tel que visé par l'Article 28-4 de la Loi du 5 avril 1993 relative au secteur financier et la gestion, le contrôle et le développement de son portefeuille.

La société a également pour objet la conclusion de tout document relatif à une acquisition, proposition ou offre, quelle soit ferme ou indicative, y compris toute promesse ou tout engagement préliminaire (tels que, sans que la liste soit

limitative, toute lettre d'intention, tout protocole d'accord ou contrat unilatéral ou synallagmatique d'achat ou de vente) relatif à l'acquisition de biens immobiliers situés dans le Grand-Duché du Luxembourg ou à l'étranger, à condition cependant que cette documentation permette la cession par la Société de ses droits à au moins une des sociétés dans laquelle elle détient une participation directe ou indirecte ou qui fait partie du même groupe que la Société.

La Société peut également garantir, accorder des prêts à ou assister autrement les sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou les sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle ou financière estimées utiles pour l'accomplissement de son objet.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. La Société prend la dénomination de EOC Lux Holdings S.à r.l.

Art. 5. Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre municipalité du Grand-Duché en vertu d'une décision de son associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés. Un transfert du siège social à l'intérieur de la même municipalité pourra être décidé par décision du gérant unique ou, le cas échéant, du conseil de gérance. La Société peut ouvrir des agences ou succursales dans toutes autres localités du pays ou dans tous autres pays.

B. Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de vingt mille dollars US (USD 20.000), représentés par vingt mille (20.000) parts sociales, d'une valeur de un dollar US (USD 1) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social ou par l'associé unique, le cas échéant.

Art. 8. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 9. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément donné en assemblée générale, des associés représentant les trois quarts des parts appartenant aux associés survivants. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la Société.

Art. 11. Les créanciers, ayants droit ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la Société.

C. Gérance

Art. 12. La Société est gérée par au moins un (1) gérant A et au moins un (1) gérant B, qui ne doivent pas nécessairement être associés.

Vis-à-vis des tiers, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet.

Les gérants sont nommés par les associés ou, le cas échéant, par l'associé unique, fixant la durée du mandat des gérants. Les gérants sont librement et à tout moment révocables par les associés ou, le cas échéant, par l'associé unique sans qu'il soit nécessaire qu'une cause légitime existe.

Le conseil de gérance délibère ou agit valablement seulement si au moins la majorité des gérants, parmi lesquels au moins un (1) gérant A, est présente ou représentée et que toutes les décisions sont valablement prises à la majorité des gérants présents ou représentés, parmi lesquels au moins un (1) gérant A.

La Société sera engagée en toutes circonstances par la seule signature de tout gérant.

Art. 13. Lorsqu'il y a plusieurs gérants, la Société est gérée par un conseil de gérance qui pourra choisir parmi ses membres un président et pourra choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être gérant, et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation d'un gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance, en l'absence d'un président, le conseil de gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette réunion un autre gérant pour assumer la présidence de ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 14. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux gérants. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux gérants ou par toute personne dûment mandatée à cet effet par le conseil de gérance.

Art. 15. Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 16. Le ou les gérant(s) ne contracte(nt), à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

La Société indemnisera tout gérant ou fondé de pouvoir, ses héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs, des dépenses raisonnablement occasionnées par toutes actions ou tous procès auxquels il aura été partie en sa qualité de gérant ou fondé de pouvoir de la Société, ou pour avoir été, à la demande de la Société, gérant ou fondé de pouvoir de toute autre société dont la Société est actionnaire ou créditriche et par laquelle il ne serait pas indemnisé, sauf le cas où dans pareils actions ou procès il sera finalement condamné pour faute grave ou faute intentionnelle; en cas d'arrangement extrajudiciaire, une telle indemnité ne sera accordée que si la Société est informée par son avocat-conseil que le gérant ou fondé de pouvoir en question n'a pas commis un tel manquement à ses devoirs. Le droit à indemnisation n'exclura pas d'autres droits dans le chef du gérant ou fondé de pouvoir.

Art. 17. Le gérant ou le conseil de gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le gérant ou le conseil de gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

D. Décisions collectives des associés - Décisions de l'associé unique

Art. 18. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

Art. 19. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les statuts ne peuvent être modifiés que moyennant décision de la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Art. 20. L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

E. Année sociale - Bilan - Répartition

Art. 21. L'année sociale commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de la même année.

Art. 22. Chaque année au trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérant(s) dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

Art. 23. Sur le bénéfice net, il est prélevé 5% (cinq pour cent) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne 10% (dix pour cent) du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale. Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la loi.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 24. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée des associés ou, le cas échéant, par l'associé unique qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Sauf disposition contraire, le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif, après déduction du passif, sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales détenues dans la Société ou distribué à l'associé unique.

Art. 25. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 telle qu'elle a été modifiée.

Souscription et libération

L'ensemble des vingt mille (20.000) parts sociales a été souscrit par EOC Master Fund LP, susmentionné, pour un montant de vingt mille dollars US (USD 20.000), entièrement affecté au capital social.

L'ensemble des parts sociales souscrites a été intégralement libéré par des versements en espèces, de sorte que la somme de vingt mille dollars US (USD 20.000) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence à la date des présentes et prendra fin le 31 décembre 2014.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution, à environ mille quatre cents euros (EUR 1.400).

La somme de vingt mille dollars US (USD 20.000) correspond à la somme de quatorze mille sept cent deux Euros (EUR 14.702).

Résolutions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, la comparante précitée, représentant l'intégralité du capital social et exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est établi au 11-13, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.
2. Les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société pour une période indéterminée:
 - Monsieur Mirko Fischer, Directeur, né le 6 mai 1975 à Gelsenkirchen, Allemagne, résidant professionnellement au 11-13, Boulevard de la Foire, L-1528, Luxembourg, gérant A;
 - Madame Cécile Gadsisseur, employée privée, née le 27 juin 1972 à Huy, Belgique, résidant professionnellement au 11-13, Boulevard de la Foire, L-1528, Luxembourg, gérant A;
 - Monsieur David Fry, Risk Manager, CarVal INVESTORS, LLC, né le 31 juillet 1970 à Fareham, Hampshire, Royaume-Uni, résidant professionnellement au 9320 Excelsior Boulevard, Hopkins, MN 55343, Etats-Unis d'Amérique, gérant B;
 - Monsieur John Brice, Président, CarVal Investors, LLC, né le 1^{er} mai 1962 à Londres, Royaume-Uni, résidant professionnellement au 9320 Excelsior Boulevard, Hopkins, MN 55343, Etats-Unis d'Amérique, gérant B;
 - Monsieur Peter Vorbirch, Senior Partner, CarVal Investors, LLC, né le 2 juin 1966 à Iowa, Etats-Unis d'Amérique, résidant professionnellement au, 9320 Excelsior Boulevard, Hopkins, MN 55343, Etats-Unis d'Amérique, gérant B.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par le présent acte qu'à la requête de la comparante, les présents statuts sont rédigés en anglais, suivis d'une version française et qu'à la requête de cette même personne la version anglaise fera foi, en cas de divergences entre le texte anglais et français.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, ladite comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. Gadsisseur et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 9 décembre 2013. LAC/2013/56046. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 décembre 2013.

Référence de publication: 2013175627/360.

(130214035) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2013.

Bâloise Delta Holding S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8070 Bertrange, 23, rue du Puits Romain.

R.C.S. Luxembourg B 135.748.

—
Auszug aus der Sitzung der Geschäftsführer vom 12. November 2013

Übertragung der täglichen Geschäftsführung

Die Geschäftsführer beschliessen, dass die tägliche Geschäftsführung für eine unbestimmte Zeit auf folgende Personen übertragen wird.

- Herr Peter CHRISTEN, geboren in Basel am 26. Juni 1959, wohnhaft in CH-8032 Zürich, 51, Gemeindestrasse.

- Herr Romain BRAAS, geboren in Luxemburg am 1. Juni 1963, wohnhaft in L-7248 Bereldange, 60, rue Michel Rodange.

Diese Personen können nur gemeinsam, jeweils mit einem Geschäftsführer für die Gesellschaft unterzeichnen.

Daniel FRANK

Geschäftsführer

Référence de publication: 2013177457/16.

(130214973) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2013.

Eastern Domus Ventures, Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 35A, boulevard J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 169.861.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013181413/9.

(130221379) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2013.

Depama s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8826 Perlé, 12A, rue du Moulin.

R.C.S. Luxembourg B 75.884.

—
Les comptes annuels au 19 novembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013181395/9.

(130221139) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2013.

EMT Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée,

(anc. REF Lux HoldCo S.à r.l.).

Capital social: USD 134.989,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 152.294.

—
In the year two thousand and thirteen, on the twenty-fifth of November.

Before us Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Blue Ridge Investments, LLC, a limited liability company governed by the laws of the United States of America, with registered office at 1209, Orange Street, USA, 19801 Wilmington, registered with the Secretary of State under number 081221643,

Here represented by Mrs. Esther Cocco, private employee, residing professionally at L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy, by virtue of a proxy given under private seal in Charlotte (USA) on November 13th, 2013 (the Sole Shareholder).

Which

proxy, after having been signed "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, will be registered with this deed.

The Sole Shareholder requests the notary to act that:

I. It is the Sole Shareholder of "REF Lux HoldCo S.à r.l.", a limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 46A, Avenue J.F.Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, with a share

capital of one hundred thousand euro (EUR 100,000.-), registered with the Luxembourg Trade Register, section B number B152.294, incorporated by a deed of Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), dated March 19th, 2010, published in the Memorial C, Recueil Special des Sociétés et Associations, number 995 of May 11th, 2010. The Articles of Association have been amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary, residing in Luxembourg, dated May 18th, 2011, published in the Memorial C, Recueil Special des Sociétés et Associations, number 1753 of August 2nd, 2011.

II. The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. To waive the convening notice rights;
2. To change the name of the Company from REF Lux HoldCo S.à r.l. into EMT Holdings S.à r.l. and to consequently amend article 1 of the articles of incorporation of the Company so as to read as follows:

" **Art. 1. Name.** There is hereby formed a "Société a responsabilité limitée", private limited liability company under the name of "EMT Holdings S.à r.l...."

3. To change the object of the Company and to consequently amend article 2 of the articles of incorporation of the Company so as to read as follows:

" **Art. 2. Object.** "The object of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further make direct or indirect real estate investments and invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds, debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company. It may also give guarantees and grant securities in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or over some of its assets.

The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against currency exchange and interest rate risks as well as other risks.

The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly favour or relate to its object."

4. Cancellation of the nominal value one Cent (EUR 0.01) of ten million (10,000,000.00) shares of the Company.
5. To change the currency of the share capital of the Company from Euro (EUR) to United States Dollar (USD) with immediate effect as of today, according to the exchange rate of EUR 1= USD1,34989 so determined as at 5 November 2013. As a consequence, the share capital of the Company should amount to USD 134,989.00.
6. Decision to allocate a nominal value of one United States Dollar (USD 1.0) to each share in order that henceforth the share capital of one hundred thirty-four thousand nine hundred eighty-nine United States Dollars (USD 134,989) is represented by 134,989 shares (the "Shares").
7. To amend article 5 of the articles of association of the Company to read as follow:

" **Art. 5. Capital.** The capital of the Company is set at one hundred thirty four thousand nine hundred eighty nine United States Dollars (USD 134,989.00) divided into one hundred thirty four thousand nine hundred eighty nine (134,989.00) shares with a nominal value of 1 United States Dollar (USD 1.0) each..."

8. To grant powers to any manager of the Company, each acting individually, to proceed, on behalf of the Company, with the amendment of the register of the shareholders of the Company in order to reflect the above described changes.

Then the Sole Shareholder then took the following resolutions:

First resolution

The entirety of the share capital being represented at the present Meeting, the Meeting waives the convening notices, the sole shareholder represented considering himself as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to him in advance.

Second resolution

The sole shareholder resolves to change the name of the Company from REF Lux HoldCo S.à r.l. into EMT Holdings S.a r.l. and to consequently amend article 1 of the articles of incorporation of the Company so as to read as follows:

" **Art. 1. Name.** There is hereby formed a "Société à responsabilité limitée", private limited liability company under the name of "EMT Holdings S.à r.l...."

Third resolution

The sole shareholder resolves to change the object of the Company and to consequently amend article 2 of the articles of incorporation of the Company so as to read as follows:

" **Art. 2. Object.** "The object of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further make direct or indirect real estate investments and invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds, debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company. It may also give guarantees and grant securities in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or over some of its assets.

The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against currency exchange and interest rate risks as well as other risks.

The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly favour or relate to its object."

Fourth resolution

The sole shareholder resolves to cancel the nominal value one Cent (EUR 0.01) of ten million (10,000,000.00) shares of the Company.

Fifth resolution

The Sole Shareholder resolves that the Company adopts the United States Dollars (USD) instead of the Euros (EUR) as currency of its share capital.

The Sole Shareholder resolves to use the conversion rate (average rate on OANDA as of November 5th, 2013) EUR 1.00 = USD 1.34989, so that the share capital amounts to one hundred and thirty-four thousand nine hundred and eighty-nine United States Dollars (USD 134,989.-).

Sixth resolution

The Sole Shareholder resolves to allocate a nominal value of one United States Dollar (USD 1.0) to each share in order that henceforth the share capital of one hundred thirty-four thousand nine hundred eighty-nine United States Dollars (USD 134,989) is represented by 134,989 shares (the "Shares").

Seventh resolution

The sole shareholder resolves to amend article 5 of the articles of association of the Company to read henceforth as follow:

" **Art. 5. Capital.** The capital of the Company is set at one hundred thirty-four thousand nine hundred eighty-nine United States Dollars (USD 134,989.00) divided into one hundred thirty-four thousand nine hundred eighty-nine (134,989.00) shares with a nominal value of 1 United States Dollar (USD 1.0) each..."

Eighth resolution

The sole shareholder resolves to grant powers to any manager of the Company, each acting individually, to proceed, on behalf of the Company, with the amendment of the register of the shareholders of the Company in order to reflect the above described changes.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately one thousand four hundred Euros (EUR 1,400.-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof, the present notarial deed was drawn up and duly enacted in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy-holder, she signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française:

L'an deux mille treize, le vingt-cinq novembre.

Par devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Blue Ridge Investments, LLC, une limited liability company constituée et existante sous les lois des Etats-Unis d'Amérique, établie et ayant son siège social à 1209, Orange Street, USA, 19801 Wilmington, inscrite au Secretary of State sous le numéro 081221643,

Ici représentée par Madame Esther COCCO, employée privée, demeurant professionnellement à 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé à Charlotte (USA) le 13 novembre 2013 (l'Associé Unique).

Ladite procuration après avoir été signée «ne varietur» par la partie présente et le Notaire soussigné, sera enregistrée avec le présent acte.

L'Associé Unique prie le notaire d'acter que:

I. Il est l'Associé Unique de la société «REF Lux HoldCo S.à r.l.», société à responsabilité limitée ayant son siège social au 46A, avenue J.F.Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, avec un capital social de cent mille euros (100.000.-EUR), inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg section B sous le numéro 152.294, constituée suivant acte de Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché du Luxembourg) reçu le 19 mars 2010, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 995 du 11 mai 2010. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte du notaire instrumentaire en date du 18 mai 2011, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 1753 du 2 août 2011.

II. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Supprimer le droit de convocation;
2. Changer le nom de la Société de REF Lux HoldCo S.à r.l. dans EMT Holdings S.à r.l. et de modifier en conséquence l'article 1 des statuts de la Société de manière à lire comme suit:

« **Art. 1^{er} . Nom.** Il est formé une "Société à responsabilité limitée" sous le nom de "EMT Holdings S.à r.l..."»

3. Modifier l'objet de la Société et modifier en conséquence l'article 2 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 2. Objet.** L'objet de la Société est la prise de participations au Luxembourg ou à l'étranger dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres titres de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dettes et plus généralement toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par toute publiques ou une entité privée que ce soit. Elle pourra participer dans la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. Il peut en outre faire des investissements immobiliers directs ou indirects réels et d'investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

La Société peut emprunter sous chaque forme sauf que par voie d'offre publique. Elle peut procéder par voie de placement privé, billets, obligations et débetures tout type de dette et / ou des titres de participation. La Société peut prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et / ou émissions de titres de créances à ses filiales, sociétés affiliées et à toute autre société. Elle peut aussi donner des garanties ou des sûretés au profit de tiers afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou toute autre société. La Société pourra en outre nantir, transférer, grever ou autrement créer une garantie sur tout ou partie de ses actifs.

La Société peut en général employer toutes techniques et instruments liés à ses investissements en vue de leur gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à protéger la Société contre un échange monétaire et les risques de taux d'intérêt ainsi que d'autres risques.

La société peut effectuer toutes opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers, qui directement ou indirectement favorisent ou se rapportent à son objet».

4. Annuler la valeur nominale d'un cent (EUR 0,01) de dix millions (10.000.000) actions de la Société.

5. Modifier la devise du capital social de la Société de l'Euro (EUR) à Dollar US (USD), avec effet immédiat à compter d'aujourd'hui, selon le taux de change de 1 EUR = USD 1,34989 ainsi déterminée au 5 Novembre 2013. En conséquence, le capital devrait s'élever à USD 134,989.00.

6. Décision d'attribuer la valeur nominale d'un Dollar US à chaque part sociale de manière à ce que dorénavant le capital social de cent trente-quatre mille neuf cent quatre-vingt-neuf dollars US (USD 134.989) est représenté par 134.989 parts (les "Parts").

7. Modifier l'article 5 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 5. Capital.** Le capital de la Société est fixé à cent trente-quatre mille neuf cent quatre-vingt-neuf dollars américains (USD 134.989,00) divisé en cent trente-quatre mille neuf cent quatre-vingt-neuf dollars (134.989,00) actions d'une valeur nominale de 1 Dollar US (USD 1) chacune.»

8. Pouvoirs à tout gérant de la Société, chacun agissant individuellement, à procéder, au nom de la Société, à la modification du registre des actionnaires de la Société afin de refléter les changements décrits ci-dessus.

Première résolution

L'entièreté du capital social étant représentée à la présente Assemblée, l'assemblée renonce aux formalités de convocation, l'associé unique représenté se considérant dûment convoqué, déclare avoir parfaite connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué en avance.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de changer le nom de la Société de REF Lux HoldCo S.à r.l. en EMT Holdings S.à r.l. et de modifier en conséquence l'article 1 des statuts de la Société qui dorénavant se lira comme suit:

« **Art. 1^{er}. Nom.** Il est formé une "Société à responsabilité limitée" sous le nom de "EMT Holdings S.à r.l..."»

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'objet de la Société et modifier en conséquence l'article 2 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 2. Objet.** L'objet de la Société est la prise de participations au Luxembourg ou à l'étranger dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres titres de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dettes et plus généralement toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par toute publiques ou une entité privée que ce soit. Elle pourra participer dans la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. Il peut en outre faire des investissements immobiliers directs ou indirects réels et d'investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

La Société peut emprunter sous chaque forme sauf que par voie d'offre publique. Elle peut procéder par voie de placement privé, billets, obligations et débetures tout type de dette et / ou des titres de participation. La Société peut prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et / ou émissions de titres de créances à ses filiales, sociétés affiliées et à toute autre société. Elle peut aussi donner des garanties ou des sûretés au profit de tiers afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou toute autre société. La Société pourra en outre nantir, transférer, grever ou autrement créer une garantie sur tout ou partie de ses actifs.

La Société peut en général employer toutes techniques et instruments liés à ses investissements en vue de leur gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à protéger la Société contre un échange monétaire et les risques de taux d'intérêt ainsi que d'autres risques.

La société peut effectuer toutes opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers, qui directement ou indirectement favorisent ou se rapportent à son objet.»

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide d'annuler la valeur nominale d'un cent (EUR 0,01) des dix millions (10.000.000) actions de la Société.

Cinquième résolution

L'Associé Unique décide d'adopter le Dollar des Etats-Unis (USD) au lieu de l'Euro comme devise de son capital. L'Associé Unique décide d'utiliser le taux de conversion (valeur moyenne OANDA du 5 novembre 2013) selon lequel EUR 1,- = USD 1,34989, de sorte à ce que le capital social s'élève à la somme de cent trente-quatre mille neuf cent quatre-vingt-neuf Dollars des Etats-Unis (USD 134.989,-).

Sixième résolution

L'Associé Unique décide de d'attribuer la valeur nominale d'un Dollar US à chaque part sociale de manière à ce que dorénavant le capital social de cent trente-quatre mille neuf cent quatre-vingt-neuf dollars US (USD 134.989) est représenté par 134.989 parts (les "Parts").

Septième résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'article 5 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 5. Capital.** Le capital de la Société est fixé à cent trente-quatre mille neuf cent quatre-vingt-neuf dollars américains (USD 134.989,00) divisé en cent trente-quatre mille neuf cent quatre-vingt-neuf dollars (134.989,00) actions d'une valeur nominale de 1 Dollar US (USD 1) chacune.»

Huitième résolution

L'Associé Unique décide d'accorder des pouvoirs à tout gérant de la Société, chacun agissant individuellement, de procéder, au nom de la Société, à la modification du registre des actionnaires de la Société afin de refléter les changements décrits ci-dessus.

Estimation des coûts

Les dépenses, coûts, frais et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte sont estimés à environ mille quatre cents euros (EUR 1.400,-)

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, constate que le ou les comparant(s) a/ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi entre parties.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, les jours, mois et an mentionnés en tête du document.

Le document ayant été lu aux personnes présentes, celles-ci ont signé avec Nous le Notaire, le présent acte d'origine.

Signé: E. Cocco et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 2 décembre 2013. LAC/2013/54453. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signée): Irène Thill.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à la demande de la prédite société, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 décembre 2013.

Référence de publication: 2013177209/264.

(130215221) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2013.

Basic Trademark S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 52.374.

EXTRAIT

L'Assemblée Générale accepte, à compter du 10 décembre 2013, la démission de deux administrateurs, à savoir:

- Monsieur Roberto VERGA, administrateur, né le 21 janvier 1949 à Lugano (Suisse).
- Monsieur Antonio MANDRA, administrateur, né le 03 Mars 1963 à Lugano (Suisse)

Extrait sincère et conforme

Un mandataire

Référence de publication: 2013182229/13.

(130222396) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2013.

Biotoscana Seamar Family Luxco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 45.000,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 163.002.

Le bilan rectificatif de la société au 31/12/2011, en remplacement de bilan déposé le 30 décembre 2013 avec pour référence L130222197 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2013182218/13.

(130223080) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2013.

Beosolar S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9999 Wemperhardt, 4, Op der Haart.
R.C.S. Luxembourg B 157.532.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue extraordinairement en date du 11 décembre 2013 à Wemperhardt

Afin d'être en conformité, l'assemblée générale ordinaire a décidé de rectifier la date d'expiration du mandat des personnes suivantes et de renouveler ceux-ci jusqu'à l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'année 2016:

- Monsieur Noël PIROTTE, administrateur délégué, né le 5/12/1976 à Verviers (B) et demeurant à B-4987 Stoumont-la-Gleize, Andrimont 3;
- Monsieur Olivier VERGNE, administrateur délégué, né le 12/08/1970 à Brive-la-Gaillarde (F) et demeurant à F-19360 Malemort Sur Corrèze, Avenue des Pins 18;
- Monsieur FRANCOIS LEPISSIER, administrateur, né le 04/11/1970 à Blois (F) et demeurant à F-75016 Paris, 9 bis, rue de Magdebourg.

L'assemblée a également décidé de remplacer le mandat du commissaire aux comptes attribué à la «Fiduciaire Générale de Marnach Sàrl» (no. RCSL B 97209) par la société suivante: «Audiex S.A.» avec siège social à L-1911 Luxembourg, 9, rue du Laboratoire et inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 65 469.

Le mandat du commissaire aux comptes prendra fin à l'issue de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'année 2016; AGO qui se tiendra en 2017.

Pour extrait sincère et conforme

Un administrateur

Référence de publication: 2013182235/25.

(130222508) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 décembre 2013.

Ligustika Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2165 Luxembourg, 26-28, Rives de Clausen.
R.C.S. Luxembourg B 133.679.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013177980/9.

(130216956) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2013.

NBIM LS 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 161.455.

—
EXTRAIT

Par résolutions prises le 12 décembre 2013, l'associé unique de la Société a décidé:

- d'accepter la démission de M. Bengt Ove Enge de son poste de gérant de la Société avec effet au 15 décembre 2013;
- d'accepter la démission de M. Michael Chidiac de son poste de gérant de la Société avec effet au 15 décembre 2013;
- d'accepter la démission de M. Paul B.W.L. Lamberts de son poste de gérant de la Société avec effet au 15 décembre 2013;
- d'accepter la démission de M. Karsten Kallevig de son poste de gérant de la Société avec effet au 15 décembre 2013;
- de nommer M. Romain Veber, né le 14 septembre 1978 à Paris, France et ayant son adresse professionnelle au Queensberry House, 3, Old Burlington Street, W1S 3AE Londres, Royaume-Uni, en tant que gérant de la Société avec effet au 15 décembre 2013 et ce pour une durée indéterminée;
- de nommer M. Per Arne Eriksen, né le 18 août 1973 à Oslo, Norvège et ayant son adresse professionnelle au 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg en tant que gérant de la Société avec effet au 15 décembre 2013 et ce pour une durée indéterminée; et
- de nommer M. Rupert Robinson, né le 04 mai 1969 à Barnston, Royaume-Uni et ayant son adresse professionnelle au 72, boulevard Napoléon 1^{er}, L-2210 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg en tant que gérant de la Société avec effet au 15 décembre 2013 et ce pour une durée indéterminée.

En conséquence, le conseil de gérance de la Société est désormais, au 15 décembre 2013, constitué des personnes suivantes:

- M. Romain Veber;
- M. Per Arne Eriksen; et
- M. Rupert Robinson.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 17 décembre 2013.

Référence de publication: 2013177056/31.

(130215569) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2013.

Patron Ridlerstrasse Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 179.144.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 décembre 2013.

Référence de publication: 2013177115/10.

(130216459) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2013.

Patron Riverfront S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 179.139.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 décembre 2013.

Référence de publication: 2013177116/10.

(130216458) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2013.

ProLogis UK CCXLIV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 132.995.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 17 décembre 2013.

Référence de publication: 2013177150/10.

(130216082) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2013.

Immo-Wege S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2510 Strassen, 31, rue Schafsstrachen.

R.C.S. Luxembourg B 133.657.

Koordinierte Satzung hinterlegt beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg.
Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, den 18. Dezember 2013.

Für die Gesellschaft

Jean SECKLER

Der Notar

Référence de publication: 2013176841/13.

(130216526) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2013.
